



**Comité de bassin**

**Séance plénière**

**6 juillet 2017**

## **PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**

<b>1. Diffusion .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Procès-verbal .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Liste de présence .....</b>	<b>43</b>

## Comité de bassin

### Séance plénière

6 juillet 2017

#### Diffusion

- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidarité  
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

#### Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



## Comité de bassin

### Séance plénière

**Jeudi 6 juillet 2017**

(à 10 h au Centre de conférences d'Orléans)

#### Ordre du jour

#### **10 h à 13 h 15**

##### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE BASSIN

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 23 mars 2017
2. Modification du règlement intérieur
3. Élections
  - Au conseil d'administration (un représentant des collectivités territoriales)

##### PLANIFICATION

4. Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
  - Projet de Sage de l'Huisne (Sarthe)

##### INFORMATION DU COMITÉ DE BASSIN

##### PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

5. Comptes rendu des commissions
  - Commission Littoral du 18 mai 2017
  - Commission Planification du 6 juin 2017
6. Exposés
  - Les impacts économiques du changement climatique (présentation par le bureau d'études ACTEON)
  - Les impacts du changement climatique sur les eaux côtières et les écosystèmes marins côtiers (présentation par IFREMER)

##### SEQUENCE INTERNATIONALE

7. Compte rendu de la commission Communication et action internationale et bilan de l'activité internationale de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
8. Intervention du président du comité de bassin du Nakambé (Burkina Faso)
9. Signature du protocole de partenariat entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'agence de l'eau du Nakambé

**14 h 30 à 15 h 45**

**PROGRAMME**

10. Compte rendu de la commission Finances et programmation réunie le 8 juin 2017
11. Information sur le 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

### M. le président :

Bonjour à tous. Je salue la présence à mes côtés de :

- Mme Steinfeld, présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau ;
- M. Chassande, directeur de la DREAL de la région Centre-Val de Loire (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), qui représente M. le préfet coordonnateur de bassin ;
- M. Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Nous accueillerons dans la matinée une délégation composée de nos homologues du bassin du Nakanbé au Burkina Faso, qui nous rejoindront pour la signature d'une convention.

Nous souhaitons également la bienvenue à de nouveaux membres dans nos instances, tout d'abord les représentants des communes :

- dans la catégorie des communes ou établissements publics de coopération intercommunale ruraux :
  - o M. Gandrieau, qui représentait les organismes d'irrigation du collège des usagers, représente désormais le collège des collectivités au titre de maire de Sainte-Pexine (Vendée), en remplacement de M. Rabineau ;
- dans la catégorie des agglomérations ou établissements publics de coopération intercommunale de plus de 100.000 habitants :
  - o M. Demois (maire d'Ecuillé, Maine-et-Loire), en remplacement de Mme Vignal ;
  - o M. Le Tarnec (maire de Berthenay, Indre-et-Loire), en remplacement de M. Maurin ;
  - o M. Vallée (adjoint au maire de Saint-Doulchard, Cher).
- dans la catégorie des communes de montagne :
  - o Mme Gallien (maire de Vorey sur Arzon, Haute-Loire), en remplacement de M. Bravard ;
- dans la catégorie des communes du littoral :
  - o M. Boudelier (maire de Saint-Hilaire-de-Riez, Vendée), en remplacement de M. Gagneux ;
- dans la catégorie des autres communes :
  - o M. Rezé (conseiller municipal de Chisseaux, Indre-et-Loire), en remplacement de M. Cédelle ;
  - o M. Couturier (maire de Neuvy-en-Beauce, Eure-et-Loir), en remplacement de M. Sauvez ;
  - o M. Damiens (adjoint au maire de Guéret, Creuse), en remplacement de M. Boujot.

Pour représenter les usagers, dans la catégorie des distributeurs d'eau, nous accueillons également M. Delache, directeur adjoint de la zone Grand Ouest chez Veolia Eau France, en remplacement de M. Bret.

Les modifications de représentation du collège de l'Etat et de ses établissements publics sont intervenues à effectif constant (38 représentants).

Des modifications dans la composition du collège des collectivités territoriales et du collège des usagers doivent également intervenir cet été.

Le décret n°2017-951 du 10 mai 2017 tient compte des ajustements apportés par l'article 34 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et des recommandations émises par le CNE fin 2016 sur la composition du collège des collectivités territoriales.

L'arrêté du 10 mai 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales et des usagers aux comités de bassin organise les ajustements portés par le décret n°2017-951. Il abroge l'arrêté précédent pour être d'application immédiate.

### M. GUTTON :

Les modifications de la composition du comité de bassin se déroulent en plusieurs phases. Nous avons déjà eu une modification du collège de l'Etat pour tenir compte de la création des nouvelles

régions. Nous nous engageons dans une deuxième étape. Nous espérons que les désignations se feront avec un rythme suffisamment rapide pour que le prochain comité de bassin puisse se tenir dans cette nouvelle configuration. Pour l'instant, c'est essentiellement le collège des collectivités locales qui est concerné avec l'entrée de deux parlementaires (un député et un sénateur). Nous avons actuellement un sénateur membre du comité de bassin, mais il est présent au titre des communes.

Par ailleurs, la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui avait deux représentants du fait de la fusion des deux régions, n'en aura plus qu'un. Il en est de même pour la région Nouvelle-Aquitaine. En revanche, les régions Bretagne et Pays de la Loire, qui représentent chacune plus de 20 % de la population du bassin Loire-Bretagne, auront désormais deux représentants. Par conséquent, nous avons saisi les Régions pour que soit désigné un second représentant. Les régions Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire ne sont pas touchées par ces modifications.

Concernant le collège des communes et communautés de communes, il est prévu huit représentants supplémentaires avec trois présidents d'EPTB (établissement public territorial de bassin). Le préfet coordonnateur de bassin désignera trois EPTB sur les onze que compte le bassin Loire-Bretagne. Il est également prévu la désignation de quatre syndicats mixtes ou EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) ayant compétence dans le domaine de l'eau. Enfin, il est envisagé de désigner un représentant des communes, président de CLE (commission locale de l'eau).

Ensuite, il est prévu de réduire de dix la représentation des départements. Il reviendra à l'Assemblée des départements de France de désigner les 19 représentants parmi les 28 départements qui sont présents actuellement au comité de bassin.

A propos du collège des usagers, un ajustement prévoit la désignation d'un représentant de la sylviculture. Il reviendra au président du Centre national de la propriété forestière (CNPF) de faire une proposition. Puis, le préfet coordonnateur aura également à proposer une personnalité qualifiée.

S'agissant des CESER, du fait de la fusion des régions, chaque CESER (conseil économique, social et environnemental régional) sera dorénavant représenté par une seule personne. Les CESER Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine perdront donc un représentant.

Il est prévu en fin d'année un ajustement de la composition de la COMINA (commission du milieu naturel aquatique) de bassin. Il nous reviendra d'intégrer des représentants des comités régionaux de la biodiversité au sein de la COMINA. Nous aurons probablement l'occasion, lors d'un prochain bureau du comité de bassin, de vous faire des propositions d'organisation. La COMINA se trouvera être une structure de concertation entre les organisations régionales en matière de biodiversité et le comité de bassin.

#### **M. le président :**

Jusqu'à maintenant, des délégués du comité de bassin composaient les trois quarts des membres de la COMINA. Du fait de cette modification, lesdits délégués ne seront plus représentés que pour deux tiers, en plus des dix représentants hors comité de bassin.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 MARS 2017**

### **Point n°1 de l'ordre du jour**

#### **M. le président :**

Le document a fait l'objet d'une demande écrite de modification de la part de M. Gousset.

## **M. GOUSSET :**

Dans mon intervention lors du dernier comité de bassin, je faisais référence au PNAQ (plan national d'allocation de quotas de CO2) qui, depuis plus de vingt ans, engage les industriels ou gros émetteurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, mais non pas au PNACC (plan national d'adaptation au changement climatique).

## **M. le président :**

Nous passons au vote.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 23 mars 2017.*

**Adoptée à la majorité (136 voix pour, 4 votes blancs).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-05 du 6 juillet 2017.**

## **M. DORON :**

Je souhaiterais vous entretenir des trois sujets les plus prégnants en matière d'actualité de l'eau dans les territoires du bassin : le remplissage dérogatoire de retenues de substitution en Vendée, les arrêtés « sécheresse » inexistants ou peu contraignants, puis l'absence de cohérence dans les projets d'arrêté de zones de non-traitement aux pesticides.

Concernant le premier sujet, le préfet de Vendée a autorisé le remplissage des retenues de substitution jusqu'au 31 mai 2017, dérogeant ainsi aux périodes visées au Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et aux principes qui encadrent certains dispositifs. Au-delà de cette situation inacceptable de non-respect du Sdage à travers ces dérogations, c'est le principe même de la substitution qui est remis en cause avec ce qui en découle, notamment les financements publics, la crédibilité du message politique et la lisibilité et la cohérence des politiques publiques dans ce domaine. Que dire par ailleurs quand dans les Deux-Sèvres, sous l'impact du remplissage des bassines, un cours d'eau s'assèche en 24 heures.

Le deuxième sujet que je souhaitais aborder concerne la situation de crise hydrique à laquelle nous sommes confrontés à la fois sur le bassin et sur le territoire national, ainsi que l'absence de cohérence de l'action de l'Etat à l'échelle départementale. Il semblerait que la sécheresse sévit différemment suivant les départements possédant les mêmes bassins versants et que tout comme le nuage de Tchernobyl, elle s'arrêterait aux limites de certains départements. Il est vrai qu'entre l'Orne et la Sarthe, la frontière est importante...

Le dernier sujet, tout aussi d'importance et qui mérite une sensibilisation et une mobilisation des acteurs de l'eau, c'est celui qui intéresse les projets d'arrêté de zone de non-traitement, actuellement soumis à la consultation du public dans les départements, et ce, consécutivement à l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et l'usage de pesticides.

Il est constaté que de très grandes disparités apparaissent dans les projets d'arrêté départementaux. L'enjeu qui apparaît n'est pas celui de la protection de la ressource en eau mais les contraintes.

Pour illustrer mon propos, je citerais le cas de deux départements.

Le premier est la Sarthe, qui, vous l'aurez remarqué, s'illustre une fois encore ce matin en ne retenant qu'une partie du linéaire des cours d'eau tout en omettant d'intégrer les points d'eau (mares, plans d'eau, sources, etc.).

Le second, le Loir-et-Cher, atteint les sommets, ce qui est normal me diriez-vous en cette période de Tour de France. En effet, il est proposé de ne retenir qu'une partie des cours d'eau et des composantes hydrographiques. Pire, seule une partie du linéaire de deux bassins versants (Cisse et Loire) serait retenue. Il en est de même pour les surfaces en eau, dont celles supérieures à un hectare seraient les seules visées.

Une réflexion s'impose concernant l'homogénéisation de la réglementation dans ces domaines qui semblent incontournables. C'est pourquoi j'en appelle à l'intervention de M. le préfet coordonnateur de bassin ce matin, de façon à ce qu'une évaluation soit menée et qu'un appel à la cohérence et à

la lisibilité de l'action de l'Etat au niveau local soit lancé et engagé. J'aurais, hélas, l'occasion d'y revenir sur un autre dossier de l'ordre du jour ce matin.

**M. CHASSANDE :**

La question concernant la Vendée constitue un sujet local. Il faudra que nous ayons un échange avec les services locaux et le préfet de Vendée. C'est bien noté.

S'agissant de la crise hydrique, les arrêtés de restriction relèvent d'une compétence départementale. De manière globale, il existe une coordination régionale et un regard de bassin, donc un minimum d'harmonisation. Certes, ce n'est pas cohérent partout. Cela reste juridiquement une compétence de chaque préfet de département. Au-delà des cas que vous citez, il y a globalement une recherche de cohérence.

A propos de ZNT (zone non traitée), le choix qui a été fait par les ministères a été de renvoyer à chaque département la définition de ce qu'étaient les points d'eau au titre des zones non traitées plutôt que de retenir une définition nationale qui s'applique partout. Par construction, un renvoi aux préfets de département implique des démarches locales. Nous avons, dans certains secteurs, cherché à avoir une coordination régionale.

Le texte national stipule que les cours d'eau, définis dans la cartographie juridique des cours d'eau, se trouvent obligatoirement dans les ZNT et qu'il existe une marge d'appréciation sur les cours d'eau temporaires, donc les traits discontinus IGN (Institut géographique national), ainsi que sur le reste du réseau hydrographique. L'essentiel des sujets qui ont été traités dans les départements consiste en principe à identifier la part des traits discontinus, donc des cours d'eau intermittents, qui méritaient d'être dans la carte d'application des ZNT. En principe, nous ne sommes pas en dessous de la cartographie des cours d'eau. Il me semble d'ailleurs que dans le Loir-et-Cher, c'est le cas. Toutefois, c'est un point à vérifier. Du fait de ce renvoi à une appréciation locale, les approches peuvent diverger entre les départements sur ces notions de cours d'eau intermittents. C'est généralement sur ce point que portent les discussions locales.

**Mme SCHAEPELYNCK :**

Concernant l'arrêté qui est en consultation dans le département de la Sarthe, en matière de définition des points d'eau, je voudrais rassurer M. Doron. Les mares, les plans d'eau, les sources, les lagunes, les retenues collinaires, les réservoirs, les bassins de rétention, les bassins d'orage et les puits et forages non protégés sont bien identifiés comme des points d'eau.

**M. BOISNEAU :**

Je profite de l'occasion pour vous apporter des informations qui vont permettre de mieux réfléchir à la suite à donner au plan d'adaptation au changement climatique. Nous constatons tous un déficit de pluie et d'alimentation de nos nappes et de nos cours d'eau depuis les crues de juin 2016. Les débits très faibles entraînent une concentration de polluants. Le bouchon vaseux s'exprime parfois de manière prégnante notamment dans l'estuaire de la Loire.

En période d'étiage, lorsque les débits sont faibles, le transport hydrique vers la mer ne se fait pas correctement. En effet, le front d'eau salée se comporte comme un filtre qui retient en amont toute la charge en matière organique transportée ; cela peut être des pollutions résiduelles mais aussi des algues vertes ou des macrophytes qui forment dans l'estuaire de la Loire, aux environs de Nantes, ce que l'on appelle le bouchon vaseux. Cette grande masse de matière organique reste bloquée et ne peut pas se déverser en mer. Il faut attendre une crue assez violente pour expulser le bouchon.

Le problème, c'est que quand il fait chaud, le taux d'oxygène dissous diminue de manière naturelle. Il existe une proportionnalité inverse entre la température et le taux d'oxygène dissous. Il faut que nous agissions collectivement pour faire baisser encore le flux de pollution issu de sources diverses pour réduire ce genre de phénomène très prégnant sur Nantes. Il y a une quinzaine d'années, toutes les fins d'été, nous avons une mortalité massive de centaines de tonnes de mulots et d'autres espèces. Nous avons une zone d'anoxie qui pouvait atteindre 40 km. Autant vous dire que le transit des organismes vivants dans cette zone était impossible.

Nous avons tous appris ensemble, les collectivités et les représentants de l'Etat, à changer les pratiques pour diminuer les impacts de ce genre de phénomène sur la Loire-Atlantique. Malheureusement, il y a une quinzaine de jours, lors des premières canicules, la préfecture de Nantes a autorisé le port de Nantes à draguer la vase dans le fond pour la rejeter dans le chenal derrière le bateau. Les bactéries consomment cette matière organique en suspension ainsi que tout l'oxygène, entraînant une anoxie totale. Cela s'est traduit par des mortalités d'anguilles et de mullets. A la suite de l'alerte qui a été passée, la préfète a fait interrompre les dragages. On accordait ainsi deux jours aux poissons pour quitter ou traverser la zone.

Je ne sais pas si ces problèmes de retour en arrière sont liés au fait qu'il y ait un turnover dans l'administration. On oublie ce que le passé nous a appris pour mieux préserver les ressources qui dépendent de la qualité de l'eau, dont la pêche en eau douce et maritime, l'aquaculture, la conchyliculture... Il va falloir à nouveau changer les pratiques. Cela fait vingt ans que je rabâche ceci. Je crois que j'en ai encore pour au moins vingt ans avant que ces messages arrivent à percuter.

Par ailleurs, ce type de phénomène va impacter directement nos activités. Nous avons demandé à ce que ce problème soit mis à l'ordre du jour du COGEPOMI (comité de gestion des poissons migrateurs) la semaine prochaine à Nantes. La DREAL nous a répondu que ce n'est pas du ressort de ce comité. Franchement, si ces mortalités massives liées à des activités humaines ne sont pas des sujets qui peuvent être vus par le comité de gestion des poissons migrateurs, je pense que ce genre d'instance n'a plus grand intérêt.

La colère gronde chez nous. Au-delà des beaux discours, il faut un travail collectif pour faire rentrer dans les esprits et dans les mœurs les bonnes pratiques pour s'adapter au changement climatique. Malheureusement, les mauvaises idées et les mauvaises pratiques surtout ont la vie dure,

#### **M. COLLETER :**

Je représente la Fédération française d'aquaculture et de pisciculture. Nous venons d'envoyer au ministère un courrier concernant une baisse d'eau sérieuse dans plusieurs régions françaises. Le problème dépasse le cadre du bassin Loire-Bretagne. Dans les dombes par exemple, certains étangs n'ont pas pu se remplir, entravant la production à terme, ce qui est très grave. Je suis dans la profession depuis 1970. J'ai connu 1976, 2003... Certes, il y a eu un peu de pluviométrie qui a diminué la température. Toutefois, nous connaissons une véritable sécheresse à cheval sur l'année 2016 et l'année 2017, ce qui est très rare.

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR – AMENDEMENT**

### **Point n°2 de l'ordre du jour**

#### **M. le président :**

La modification proposée du règlement intérieur répond à la nécessité de mettre à la disposition des administrateurs les documents de réunion au moins quinze jours avant la tenue de celle-ci.

Les délais de transmission du dossier papier sont parfois difficiles à respecter et dépendent de nombreux facteurs. C'est pourquoi il est proposé de mettre à disposition des membres du comité de bassin les documents électroniques à J-15, la version papier étant adressée ensuite dans les meilleurs délais. Le conseil d'administration a voté un amendement similaire à son règlement intérieur. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

#### **M. MENIER :**

Je voulais savoir si cela vaut également pour le groupe de travail sur l'économie où les documents sont distribués à l'arrivée à la réunion. C'est assez surprenant.

**M. le président :**

C'est exactement la remarque que j'avais faite la semaine dernière au Mans lorsque je suis allé travailler dans ce groupe de travail qui était d'ailleurs fort intéressant. C'était dommage que nous n'ayons pas eu les documents un peu en avance pour pouvoir les lire à tête reposée et être beaucoup plus actifs dans notre appréciation. Nous en parlerons tout à l'heure avec Stéphanie Blanquart et ses collègues qui ont animé ce groupe de travail.

**M. GOUSSET :**

En termes de documentation, j'en profite pour rappeler aux services que dans le cadre de l'élaboration du 11<sup>e</sup> programme, le même document est remis à toutes les commissions les unes derrière les autres, ce qui fut le cas le 8 juin, le 22 juin et le 6 juillet. Comme pour l'élaboration du Sdage, je demande aux services de bien vouloir spécifier ou marquer dans la marge les modifications qui ont été apportées. J'ai passé beaucoup de temps à revoir le document du 11<sup>e</sup> programme entre la version du 22 juin et celle du 6 juillet pour très peu d'écart.

**M. GUTTON :**

C'est une idée intéressante. Par le passé, la pratique était de ne pas changer les rapports et d'intégrer les interventions dans les comptes rendus des présidents de commission. Nous trouvions dommage de ne pas enrichir le document au gré des commissions pour valoriser le travail qui est fait. Aujourd'hui, nous avons adopté cette pratique. Il faudrait effectivement que les modifications puissent apparaître de façon à gagner du temps et ne pas relire l'ensemble du document.

**M. le président :**

Je sou mets cette proposition de modification du règlement intérieur au vote.

- *Adoption du règlement intérieur modifié du comité de bassin.*  
**Adoptée à la majorité (139 voix pour, 2 voix contre, 8 votes blancs).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-06 du 6 juillet 2017.**

## **ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

### **Point n°3 de l'ordre du jour**

**M. le président :**

Il s'agit de remplacer M. Bleunven, représentant du département du Morbihan, qui a démissionné de son mandat au comité de bassin et au conseil d'administration.

A ce jour, trois personnes ont fait acte de candidature :

- Mme Brigitte Le Saulnier (adjointe au maire de Paimpol, vice-présidente de Guingamp-Paimpol Armor Argoat agglomération) ;
- M. Jacques Couturier (maire de Neuvy-en-Beauce) ;
- M. Louis Michel, conseiller départemental de la Mayenne.

**Mme LE SAULNIER :**

Je suis adjointe au maire de Paimpol depuis 2008 mais également vice-présidente en charge de l'environnement à la nouvelle agglomération de Guingamp-Paimpol Armor Argoat.

Je présente ma candidature parce que je connais bien le fonctionnement du comité de bassin. Lorsque j'étais conseillère communautaire à la communauté de communes Paimpol-Goëlo, nous avons fait appel à l'agence de l'eau dans le cadre de la préservation de la qualité de l'eau de la baie de Paimpol, qui accueille 550 ha de parc à huitres. Nous avons travaillé à la mise en place d'assainissements non collectifs avec une aide de l'agence de l'eau pour les habitants de la communauté de communes, plus particulièrement pour les personnes qui n'avaient pas les moyens de mettre aux normes leur système d'assainissement. Cette action nous a aidés à gagner en qualité de l'eau de la baie. Ce n'est pas encore suffisant mais nous avançons. Nous avons déjà reçu un Trophée de l'eau de l'agence de l'eau.

Nous travaillons également en partenariat avec la profession agricole et la chambre d'agriculture. C'est une zone où évoluent de nombreux serristes et agriculteurs de plein champ. Un groupe de travail a été mis en place pour mener ensemble des actions sur tous les petits ruisseaux qui se jettent dans notre fameuse baie. Le premier diagnostic d'un petit ruisseau a donné des résultats positifs grâce à une dynamique partagée entre la profession agricole, les élus et la population. Un deuxième diagnostic est en cours. J'espère que les suites seront également favorables.

A la nouvelle agglomération que nous venons de créer le 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous avons l'intention de fonctionner de la même façon en faisant également appel à l'agence de l'eau dans le cadre d'interventions sur les assainissements non collectifs. Nous avons, dans le sud de cette agglomération, une zone Natura 2000 de 3 500 ha, avec la vallée du Léguer à protéger.

#### **M. MICHEL :**

Je suis adjoint au maire de la petite commune de Saint-Cyr-le-Gravelais et conseiller départemental de la Mayenne. Je suis également président de la CLE de l'Oudon et de celle de la Mayenne, où nous avons l'habitude de travailler avec tous les partenaires. Une CLE présente presque la même physionomie qu'un comité de bassin, avec des élus territoriaux, la profession agricole, les défenseurs de l'environnement, le collège de l'Etat, etc. Sur le bassin de l'Oudon, nous en sommes déjà au troisième contrat « pollutions diffuses ». Par ailleurs, dans le cadre de la GEMAPI, nous sommes en train de fusionner des syndicats de milieu aquatique de manière symbolique afin de n'avoir qu'une entité et peut-être faire naître le premier EPAGE sur le bassin Loire-Bretagne.

Le département est très investi dans le domaine de l'eau. Nous avons des agences techniques en matière d'eau potable, d'eaux usées et de milieu aquatique. Nous accompagnons également les syndicats de bassin. Ce sont des sujets que j'ai l'habitude de prendre à bras-le-corps depuis de nombreuses années.

#### **M. le président :**

Seul vote le collège des collectivités. Le scrutin est ouvert.

#### **M. GUTTON :**

Il s'agit d'un scrutin à un tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, il est prévu que le candidat le plus âgé soit proclamé élu.

Mme Le Saulnier obtient 22 voix, M. Michel obtient 22 voix également et M. Couturier obtient 4 voix.

- *Mme Le Saulnier, étant la plus âgée des candidats, est proclamée élue au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*

*[Applaudissements]*

#### **Mme ROUSSET :**

Je représente le département de Haute-Loire et suis présidente de la commission Allier-Loire amont. Cette règle concernant l'âge m'interpelle. Nous pourrions en rediscuter un jour. Le droit d'aînesse, c'est fini.

**M. GUTTON :**

C'est bien l'application du règlement intérieur.

**Mme ROUFFET-PINON :**

Je rejoins la conseillère départementale de la Haute-Loire, non pas que je sois contre l'élection de Mme Le Saulnier mais il faut changer si nous voulons avancer. La France parfois n'est pas assez dynamique sur le sujet.

**M. GUTTON :**

En tant que directeur général de l'agence, je dois veiller à ce que les textes législatifs et réglementaires soient appliqués.

## **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX HUISNE**

### **Point n°4 de l'ordre du jour**

**M. le président :**

La commission Planification présidée par M. Burlot s'est réunie le 6 juin dernier afin d'examiner ce projet de Sage. Le comité de bassin a pour mission d'examiner uniquement la compatibilité du projet de Sage avec le Sdage. Il n'a pas à donner un avis sur l'intégralité du Sage même s'il peut attirer l'attention du président de la CLE sur certains éléments.

**M. BURLOT :**

Le périmètre du Sage du bassin versant de l'Huisne concerne 155 communes situées dans les départements de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe. Il s'étend sur une superficie d'environ 2.396 km<sup>2</sup>. L'Huisne prend sa source sur la commune La Perrière (Orne) et rejoint la rivière Sarthe au Mans après un cours de 164 km. La commission locale de l'eau a conduit une révision du Sage, dont la première version a été validée en octobre 2009 et le bilan à mi-parcours réalisé en 2012.

Notre commission a accueilli le président de la commission locale de l'eau, M. Michel Odeau, accompagné par l'animateur M. Vincent Toreau pour présenter le projet de Sage révisé. Elle a pris connaissance du projet d'avis élaboré par le secrétariat technique de bassin. A l'occasion de l'examen de la recommandation sur les volumes annuels prélevables, des précisions ont été données sur la compatibilité du projet de Sage avec le Sdage qui est entré en vigueur en 2016. Il a été précisé qu'un seul bassin versant présentait un déficit quantitatif hivernal.

A l'occasion de l'examen de la recommandation sur les têtes de bassin versant, un éclaircissement a été apporté sur l'origine du déclassement du cours d'eau de la Villette où une rivière de contournement va permettre de rétablir la continuité écologique au droit d'un moulin. Des échanges ont eu lieu sur la question de l'érosion des terrains agricoles qui représente une problématique notable sur ce territoire. La collaboration avec des SCoT (schéma de cohérence territoriale) pour introduire une préservation des haies a été évoquée comme une solution à rechercher.

Notre commission a approuvé le projet d'avis qui vous est soumis aujourd'hui – il se trouve en page 24 du tome 1 du document de séance – par 28 voix pour, 7 voix contre et 3 non-participations au vote.

**M. le président :**

Y a-t-il des interventions ?

## **M. DORON :**

J'ai bien noté en préambule les conditions de l'avis du comité de bassin. Néanmoins, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'une partie de notre territoire est en forte tension, notamment sur les aspects « pollutions diffuses » et « érosion des sols » au motif que ce bassin a subi une profonde modification de l'assolement et des pratiques. Aussi, il existe un véritable risque de non-atteinte des objectifs fixés en matière de bon état écologique, à la fois en termes d'érosion des sols et de pollutions diffuses mais aussi sur l'aspect « continuité écologique ».

Je vais commencer par ce volet de la continuité écologique. Le Sdage prend bien en compte l'objectif de réduction du taux d'étagement par masse d'eau. Néanmoins, et malgré l'aspect prioritaire évoqué dans le Sdage, les délais peuvent laisser perplexes. Je vous renvoie aux pages 116 et 117 du PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable) qui affichent des délais à 2027 pour les cinq masses d'eau, ce qui nous interroge sur la pertinence d'un objectif prioritaire et de l'adéquation du calendrier fixé pour l'atteinte des objectifs dans ce domaine.

Par ailleurs, deux enjeux majeurs sont associés aux évolutions socioéconomiques et au contexte du bassin. L'érosion des sols s'est accentuée depuis les années 90 et continue de s'aggraver. Puis, ce n'est certainement pas la faute de l'activité socioprofessionnelle si de nos jours, la culture est plus rentable que l'élevage. Cela a des conséquences sur la qualité de l'eau et des milieux ; d'autant que la diminution du nombre d'élevages s'est traduite par une intensification de ceux restants, avec des paysages de bocage, de prairie, de pâturage ou des cultures céréalières introduisant l'utilisation de produits phytosanitaires et un travail du sol.

Il devrait être nécessaire d'afficher des mesures adaptées dans ce Sage. Or, les aspects « érosion des sols » et « pollutions diffuses », au-delà du fait qu'ils vont prendre une autre dimension, ne sont pas traités à la hauteur des enjeux. Quand bien même le PAGD aurait pris en compte cette évolution, les moyens d'agir ne sont pas en adéquation avec l'impact du changement climatique. Par conséquent, il apparaît primordial d'appuyer fortement les trois recommandations de la commission Planification concernant la gestion quantitative et la protection des têtes de bassin, auxquelles nous souhaitons apporter un soutien appuyé.

De la même façon qu'entre le Sage et le Sdage, il devrait également y avoir une compatibilité entre le Sdage et les documents d'urbanisme. Pour vous démontrer le climat de tension qui peut s'exercer sur les territoires, j'évoquerais le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) de Mortagne-au-Perche dans lequel toutes les zones humides ont été ressorties du document de planification.

Puis, plus récemment, lors d'un débat au conseil municipal de Bellême dans le cadre de l'adoption du plan local d'urbanisme intercommunal, le maire déclarait que « l'avis de la chambre d'agriculture de l'Orne était plus important que celui du parc naturel régional, et sans doute, plus important que le Sdage ». La chambre souhaitait effectivement que « les zones humides ne soient pas trop précises et ne soient pas intégrées au PLUI pour éviter une interdiction de culture sur certaines zones ». Le maire se félicitait au final que le préfet a passé outre. Cela vient en écho à mon propos préliminaire sur la cohérence et la lisibilité de l'action de l'Etat dans les départements.

## **Mme SCHAEPELYNCK :**

Concernant le Sage de l'Huisne, je salue tout le travail de concertation qui a eu lieu au sein de ce Sage notamment dans la prise en compte des enjeux, en particulier la gestion quantitative. Des études plus spécifiques sont proposées sur les territoires pour éclairer la situation des deux bassins cités dans le PAGD.

Ensuite, les agriculteurs et les groupes de développement agricole prennent à cœur la problématique de l'érosion. Une disposition dans le PAGD permet de travailler cette question de façon positive et constructive.

Dans la discussion concernant les zones humides, il y a eu des avancées dans la rédaction du texte du règlement. Cependant, pour la profession agricole en particulier, mais aussi pour les porteurs de projets des collectivités ou industriels, le principe d'opposition systématique à tous les projets IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) quant à la préservation des zones humides paraît très contraignant.

Puis, en matière de gestion quantitative, la sectorisation proposée des réserves de substitution aurait pu concerner l'ensemble du périmètre.

**M. BURLOT :**

Je pense que des réponses ont été apportées aux recommandations. Concernant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux en cours dans notre secteur, le classement des zones humides a été réalisé en partenariat avec les collectivités, la profession agricole et les acteurs associatifs. Nous avons abouti à un consensus dans 98 % des situations. Je sais que ces zones seront classées dans les futurs PLUI, ce qui est une suite logique du classement.

**M. le président :**

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce Sage aux voix.

- *Avis portant sur le projet de révision du Sage du bassin versant de l'Huisne.  
Adoptée à la majorité (100 voix pour, 23 voix contre, 26 votes blancs).  
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-07 du 6 juillet 2017.*

## **PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Points n°5 et 6 de l'ordre du jour

**M. le président :**

La consultation, qui n'est pas réglementaire, a commencé le 1<sup>er</sup> mai et se déroule jusqu'au 30 octobre 2017 et doit permettre aux acteurs de l'eau des territoires d'enrichir le plan.

Un courrier a été envoyé à toutes les assemblées habituellement consultées par le comité de bassin sur le Sdage.

Un courrier spécifique a été adressé à tous les présidents de CLE et tous les présidents d'EPCI. A ce jour, nous avons déjà enregistré une cinquantaine de contributions, dont quelques-unes provenant explicitement d'une assemblée.

Je vous invite à faire connaître cette consultation dont je vous rappelle qu'elle s'effectue uniquement par voie électronique en allant sur le site [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr).

Le projet de plan est aussi à l'ordre du jour des forums de l'eau qui se tiendront entre la mi-septembre et la mi-octobre sur les territoires des commissions territoriales.

La commission Littoral a examiné ce point de l'ordre du jour.

**M. CHELLET :**

La commission Littoral s'est réunie le 18 mai 2017 à Ploemeur (56) et a été consacrée à deux sujets principaux : un bilan 2013-2016 de la politique d'intervention de l'agence de l'eau sur le littoral et le plan d'adaptation au changement climatique.

Au sujet du plan d'adaptation au changement climatique, ont été effectuées une présentation générale puis une analyse par grand chapitre avec un focus sur ce qui est actuellement prévu sur le littoral.

Il ressort de ces présentations que chacun doit faire connaître l'existence de cette consultation et faire passer le message du Prenons soin de l'eau. Puis, l'enjeu prioritaire de la restauration de la qualité sanitaire des eaux doit se confirmer et s'amplifier.

Par ailleurs, les conchyliculteurs constatent un déséquilibre de la flore phytoplanctonique. La question s'était posée de la pertinence de la recherche génétique en tant qu'outil d'adaptation. Puis, il faut accroître le suivi régulier de la salinité dans les forages pour prévenir au mieux les intrusions salines dans les nappes.

Concernant les milieux aquatiques, la restauration des fonctionnalités des zones humides souffre souvent d'un manque de gestionnaire ou d'activité économique compatible. Le monde agricole a un rôle important à jouer mais le développement urbain constitue parfois un frein. Certes pour l'entretien des zones humides, tout le monde n'a pas la chance d'avoir des paludiers comme au marais de Guérande.

En termes de maîtrise de la qualité des eaux pluviales, a été soulignée la différence de moyens entre les grandes agglomérations et les plus petites communes. Il a également été évoqué les risques d'impact sur certains réseaux urbains dus à l'élévation du niveau de la mer.

Au sujet de l'axe « inondation et submersion marine », il faut maintenir et amplifier le suivi du trait de côte et mieux qualifier les rôles des zones humides. Ceci pourrait se faire au sein d'un observatoire qui aurait en plus l'avantage de centraliser les acteurs locaux. Les échanges fréquents sont indispensables pour mettre en œuvre des éventuelles stratégies de délocalisation et même pour échanger sur les fameux outils de l'adaptation.

A propos de l'axe « gouvernance », il a été souligné le besoin de cohérence entre tous les outils de planification. Il a été rappelé la nécessité de la solidarité financière et de la prise en compte des enjeux littoraux au sein du comité de bassin en amplifiant la solidarité terre/mer. Nous nous sommes réjouis de la nouvelle dénomination du ministère qui s'appelle maintenant ministère de la transition écologique et solidaire.

La prochaine date de notre commission Littoral a été fixée au 30 novembre.

Pour terminer, nous avons félicité M. Rivoal pour son travail et son efficacité, pour sa passion pour le littoral et pour dire et redire que travail et passion n'ont jamais empêché convivialité et bonne humeur.

*[Applaudissements]*

**M. le président :**

J'en profite pour remercier en votre nom M. Rivoal de toute son action en tant que responsable de délégation à Nantes. Il a œuvré avec beaucoup de volonté et de précision en étant au plus près de tous les délégués, y compris du président. Maintenant, il va faire valoir ses droits à la retraite. Je le félicite et lui souhaite de pouvoir continuer à marcher beaucoup par monts et par vaux mais plutôt par monts que par vaux d'ailleurs. Bravo, M. Rivoal, et merci de votre action.

*[Applaudissements]*

**M. BEAUFILS :**

J'ai essayé à plusieurs reprises de répondre au questionnaire sur le site [prenons-soin-de-leau.fr](http://prenons-soin-de-leau.fr) sans y arriver. Il se peut que je sois malhabile.

**M. le président :**

Je n'irais pas jusqu'à utiliser cette expression. En ce qui me concerne, j'ai effectué la totalité de la démarche. On m'a même fait remarquer que j'étais parmi les premiers à avoir répondu.

**M. OUISSE :**

Je représente l'office national des forêts qui gère de nombreux espaces naturels, dont les dunes littorales. Ainsi, nous avons une mission d'intérêt général de suivi du trait de côte. Dans le cadre de l'axe « inondation et submersion marine », nous pourrions intégrer un éventuel observatoire centralisant ces données.

**M. NOYAU :**

La profession agricole s'organise pour participer activement à ce plan. Nous tenons à apporter des éléments en espérant que ceux-ci seront mis à contribution pour amplifier le mouvement. Nous sommes persuadés que l'agriculture constitue une solution en termes d'atténuation et nous nous organisons en conséquence.

**M. le président :**

Avant de démarrer les exposés, je vous propose de visionner un film de présentation du plan de changement climatique préparé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

*[Projection d'un film]*

**M. le président :**

Nos amis burkinabés sont arrivés. L'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'agence de l'eau du Nakanbé ont passé un accord de partenariat il y a huit ans. C'est dans cette salle même, en 2010, que le premier protocole d'accord de coopération a été signé entre les deux institutions.

Les intervenants sur le changement climatique peuvent se mettre en place. Il n'est pas inintéressant que nos collègues burkinabés puissent suivre les exposés des représentants du cabinet ACTeon et de l'Ifremer.

Pierre Strosser, du bureau d'études ACTeon, nous présente les impacts économiques du changement climatique.

**M. STROSSER :**

Bonjour à tous. Je travaille pour le bureau de conseil et de recherche ACTeon. Je vous présente ce jour l'impact socioéconomique potentiel du changement climatique. Il s'agit d'un travail élaboré avec les services de l'agence dans le cadre d'un accompagnement sur des questions socioéconomiques en lien avec la gestion des ressources en eau.

La question générale de l'impact socioéconomique est relativement complexe. Nous avons essayé d'illustrer, avec quelques études existantes et des données qui étaient disponibles au sein de l'agence de l'eau, ce que pourraient être potentiellement les impacts socioéconomiques du changement climatique.

La présentation se fera en quatre temps :

- un rappel des éléments qui ressortent de l'analyse de vulnérabilité du bassin au regard du changement climatique ;
- une réillustration de ce que pourraient être les impacts du changement climatique sur les activités économiques et les usages de l'eau ;
- une revue de la littérature générale qui a abordé ces questions ;
- un zoom plus précis sur le bassin avec quelques exemples, puis une réflexion qui essaie d'extrapoler ces éléments à l'échelle du bassin.

Ma présentation va principalement porter sur la gestion quantitative, avec parfois des connexions avec des questions de qualité et d'état des écosystèmes.

**M. le président :**

J'ai l'honneur d'accueillir la délégation burkinabé composée de :

- M. Ouedraogo, président du comité de bassin ;
- M. Traoré, président du conseil d'administration ;
- M. Kaboré, directeur général de l'agence ;
- M. Idani, directeur de la prospective et de la planification de l'agence.

Bienvenue parmi nous. Nous sommes très honorés de votre présence. Nous sommes justement sur le point d'aborder un sujet qui va vous intéresser s'agissant d'une facette de notre projet de plan d'adaptation au changement climatique, avec d'un côté une approche socioéconomique sur l'effet de ce changement climatique, et de l'autre côté, une approche de spécialiste concernant le milieu marin et la sphère côtière. Nous aurons ensuite la signature d'une convention avec l'agence de l'eau du Nakanbé que vous représentez.

**M. OUEDRAOGO :**

Bonjour. Je suis Halidou Ouedraogo, président du comité de bassin du Nakanbé. L'agence de l'eau du Nakanbé, la plus grande au Burkina Faso, est pionnière dans le cadre de la gestion

intégrée de l'eau. Ce partage d'expérience va certainement nous permettre de garder le cap pour rester une agence pionnière et faire en sorte que la gestion de l'eau puisse connaître des lendemains meilleurs au Burkina Faso, avec tout l'appui dont nous avons pu bénéficier depuis déjà quelques années de votre part. Notre présence ce matin témoigne encore de tout l'intérêt que nous accordons à cette coopération avec votre agence. Nous vous remercions pour votre accueil sympathique et pour le café.

*[Applaudissements]*

**M. le président :**

M. Strosser va pouvoir poursuivre son exposé.

**M. STROSSER :**

Je rappelle l'objet de la présentation qui consiste à apporter quelques éclairages concernant les impacts du changement climatique sur les activités socioéconomiques à travers quatre points :

- rappeler les impacts du changement climatique sur les ressources en eau du bassin ;
- réfléchir ensemble aux impacts du changement climatique sur les activités socioéconomiques et les usages ;
- une revue des études effectuées à l'échelle nationale sur le sujet ;
- un focus sur le bassin Loire-Bretagne.

Concernant le premier point des impacts du changement climatique sur les ressources en eau, je citerais mes sources qui sont le projet Explore 2070, qui était porté par le ministère mais dont les données commencent à dater, puis les travaux concernant la vulnérabilité du territoire à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Tout d'abord, nous pouvons noter une baisse de débit annuel moyen de - 10 % à - 40 %, avec une sévérité particulièrement importante pendant les périodes d'étiage (- 5 % à - 65 %). Ces chiffres sont significatifs au regard de la période de sécheresse rencontrée sur le bassin.

Ensuite, au-delà d'une baisse de la pluviométrie, nous avons également une augmentation de la température, avec un impact certain sur l'évapotranspiration. Par ailleurs, le CNRS a estimé sur la Beauce un accroissement des besoins d'irrigation de 50 à 60 %. En l'occurrence, les impacts sont également significatifs.

Ces impacts impliquent des contraintes sur toutes les activités. Il y a moins d'eau. Par conséquent, des enjeux de dilution vont se rajouter et vont également impacter tous les usages. Au-delà du fait qu'il pleuve moins, certains usages vont également changer d'une manière significative. Par exemple, la demande de locaux climatisés va clairement continuer à augmenter si nous conservons nos habitudes de vie actuelles, avec des impacts sur la demande en électricité et potentiellement sur la gestion des ouvrages qui produisent l'électricité.

Puis, nous avons les impacts qui portent directement sur les milieux, notamment les zones humides qui peuvent avoir une capacité d'autoépuration perdue ou réduite.

Nous abordons maintenant ce que tout cela représente d'un point de vue socioéconomique, notamment en termes de coût de l'inaction ou de la non-action. En même temps, le choix de l'adaptation aurait également un coût potentiellement. Il s'agirait de mettre en balance les deux coûts.

Par ailleurs, le changement climatique peut conduire à des opportunités et à des bénéfices pour certaines activités.

L'analyse est complexe. Il existe des impacts directs du changement climatique sur la pluviométrie ou sur la température. Puis, dans la société, nous avons toute une série d'impacts directs et indirects sur les milieux aquatiques et les usages connectés. Par contre, dans le domaine de l'eau, nous n'avons pas énormément d'études sur l'impact socioéconomique parce que les relations entre économie et hydrologie sont compliquées, beaucoup plus que sur la partie « atténuation » par exemple.

Les premiers travaux avaient été initiés par l'ONERC (Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique), avec une estimation quantitative qui évoquait à l'échelle nationale un déficit supplémentaire de 2 milliards de mètres cubes, correspondant à 14 % de prélèvement annuel et à plusieurs milliards d'euros de perte. Il s'agit d'une étude très générale, avec une difficulté à avoir des hypothèses solides s'agissant d'une première estimation. Les zones les plus touchées seraient celles qui étaient déjà en déséquilibre.

Par la suite, le projet Explore avait essayé de traduire les impacts sur les débits dans les rivières en impacts sur les secteurs d'activité. Il y aurait des impacts majeurs pour le secteur agricole mais également pour l'adduction d'eau potable ainsi que pour les centrales nucléaires qui nécessitent d'être refroidies avec une certaine quantité d'eau. Le projet Explore soulignait également l'enjeu des zones humides sans aller vers de la quantification ou de la monétarisation.

En termes de travaux complémentaires, des chercheurs ont étudié sur la Beauce centrale les impacts des restrictions d'eau sur le secteur agricole mais également sur les filières agroalimentaires connectées. Les résultats de l'étude seraient pertinents pour réfléchir à ce que serait l'impact d'une réduction de l'eau disponible liée au changement climatique. Ainsi, deux scénarios ont été mis en œuvre : une baisse de 40 % des volumes utilisés pour l'irrigation, puis une baisse de 70 %. Ces chiffres se rapprochent d'une diminution de 65 % en période d'étiage que j'évoquais précédemment.

Le premier scénario, qui correspond à une baisse de 40 %, fait apparaître qu'il reste encore de la marge de manœuvre dans les exploitations, avec des impacts moindres (- 15 % sur la marge brute). Nous pouvons également noter des impacts sur les excédents bruts d'exploitation qui intéressent plus directement les agriculteurs.

Avec une baisse de 70 %, les marges brutes sont réduites de moitié. Les industries agroalimentaires de la Beauce centrale vont avoir directement des impacts sur leurs chiffres d'affaires.

Concernant les zones humides, leur disparition entraînerait un impact sur les services de production de biomasse ainsi que sur la pisciculture, l'agriculture et la chasse. Les estimations faites sur le site de la Brenne font état d'une perte qui serait de l'ordre de 7 à 8 millions d'euros par an, hormis les impacts complémentaires liés à une perte du service d'autoépuration. Puis, notons également un enjeu plus important, à savoir les bénéfices qu'apportent les zones humides au renforcement de la résilience des territoires par rapport au changement climatique, bénéfices qui ne sont pas évalués en l'occurrence.

Maintenant, nous allons considérer le bassin dans son ensemble. Avec une simulation des consommations ramenées à des débits dans les rivières en période d'étiage, nous arrivons à des taux d'exploitation de l'eau disponible très élevés, qui peuvent aller potentiellement jusqu'à 100 %, parfois plus en fonction de la capacité de stockage de l'eau dans le bassin. Ensuite, en comparant avec les prélèvements actuels, mais avec un scénario d'eau dans les rivières qui est celui du changement climatique, on constate que l'eau prélevée se rapproche de manière significative de l'eau disponible, avec potentiellement une utilisation totale. Cela nous amène à poser la question de l'importance des masses d'eau sur lesquelles nous commençons à avoir toute l'eau disponible utilisée. Sont actuellement concernées 8 à 9 % de masses d'eau sur le territoire. En 2070, c'est potentiellement le double qui se retrouvera avec de sérieux problèmes quantitatifs.

Ces éléments permettent de déduire que ceux qui prélèvent sur ces masses d'eau qui ont potentiellement des problèmes verront leur poids socioéconomique remis en question sous un scénario de changement climatique.

Le prélèvement d'AEP suit l'évolution des masses d'eau qui seraient affectées en 2070 en passant de 9 % à 17 %.

L'industrie connaît par contre une évolution différente dans ces zones à enjeux quantitatifs difficiles, avec une part relativement faible de prélèvement qui passe de 2 % à 6 %.

L'agriculture représente aujourd'hui un quart (25 %) des prélèvements dans ces zones à enjeux difficiles. En 2070, elle se rapproche de 40 %, ce qui est significatif. Cela représente 10 % de la valeur ajoutée de l'agriculture et des filières agroalimentaires pour la région Bretagne. Le travail consiste à essayer de caractériser les activités économiques qui, potentiellement, pourraient se retrouver en difficulté à cause du changement climatique même si ces activités auront évolué en

2070. Cela va particulièrement affecter certains bassins, dont ceux de la Loire, de la Vie, du Lay et de la Vilaine.

En termes de conclusion, il est utile de commencer à caractériser dans les zones vulnérables l'importance socioéconomique des secteurs. En l'occurrence, l'analyse consistait à mettre ensemble des éléments de changement du climat avec des impacts socioéconomiques. Puis, des analyses d'opportunité sont également faites. En effet, certains secteurs pourraient bénéficier du changement climatique si le potentiel est saisi. Il faut reprendre ces opportunités dans la balance finale.

**M. le président :**

J'informe mes collègues que vous pouvez consulter les éléments de cette présentation sur le site.

**Mme MOATAR :**

Certes, le sujet des impacts socioéconomiques du changement climatique est rarement abordé. Je confirme tous les chiffres qui ont été donnés. Nous étions pionniers dans cette évaluation de l'impact du changement climatique en 2009. Explore 2070 a confirmé les tendances à l'échelle nationale. Maintenant, les nouveaux scénarios du GIEC 5 semblent aller dans le même sens.

**M. le président :**

Je passe maintenant la parole à la représentante de l'Ifremer pour le deuxième exposé.

**Mme BIZZOZERO :**

Je suis coordinatrice de la directive-cadre sur l'eau au sein de l'Ifremer pour le bassin Loire-Bretagne. J'ai pour mission aujourd'hui de vous parler des effets du changement climatique sur le milieu côtier. J'avoue que l'exercice n'est pas évident s'agissant d'une problématique vaste et complexe. Je vais essayer de vous faire une synthèse des travaux qui existent et des échanges que j'ai pu avoir avec mes différents collègues.

Le changement climatique est lié à l'augmentation de l'effet de serre qui intensifie le piégeage des rayonnements terrestres, induisant un réchauffement global à la surface de la Terre. Parmi les gaz à effet de serre, le dioxyde de carbone nous intéresse tout particulièrement pour étudier les effets sur le milieu marin.

Le réchauffement des océans est un effet bien connu.

Un second effet, qui correspond à l'acidification des océans, va avoir un impact sur certains organismes qui ont une structure calcaire. L'augmentation du dioxyde de carbone dans l'atmosphère va modifier les équilibres chimiques dans le milieu marin, impliquant le carbonate de calcium qui se trouve dans ces structures calcaires.

Les variations interannuelles du climat représentent un troisième effet important pour le milieu marin.

Ces trois effets vont avoir des répercussions sur les aspects physiques et physico-chimiques du milieu marin tels que l'hydrodynamisme, la courantologie et l'oxygène dissous mais aussi sur le milieu biologique, donc les êtres vivants.

Des changements, qui peuvent en partie être attribués au changement climatique, sont actuellement observés dans le fonctionnement et les peuplements marins. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il existe d'autres pressions anthropiques qui s'appliquent localement.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vous rappelle quelques chiffres pour vous donner une idée de la teneur de ces changements. Nous constatons actuellement :

- une augmentation de 40 % du dioxyde de carbone dans l'atmosphère depuis l'époque préindustrielle, l'océan absorbant environ un tiers des émissions anthropiques de dioxyde de carbone ;
- une hausse de 0,8 degré de la température de l'air depuis 1900, puis de 1 à 3,7 degrés en moyenne jusqu'en 2100 en termes de projection ;

- une progression de la température de l'eau de 0,11°C par décennie ces quarante dernières années, qui est plus importante en surface qu'en profondeur.

La variabilité du climat se manifeste principalement par une augmentation des phénomènes extrêmes (sécheresse et crues) qui vont varier en fonction des différentes régions, mais également, par une modification de régime et d'intensité des précipitations qui va directement avoir un impact sur les débits et les apports des fleuves. Cette variabilité du climat se mesure avec des indices climatiques.

Enfin, l'acidification des océans se mesure à travers le pH, dont une diminution de 0,1 unité a été observée depuis l'ère industrielle.

Nous allons rentrer dans le vif du sujet en nous intéressant au milieu physique marin estuarien. Le réchauffement des océans a un effet sur le niveau de la mer du fait de la fonte des glaces et de la dilatation des masses d'eau. A titre d'exemple, nous avons ces quarante dernières années une diminution de 12 % par décennie de la surface des glaces arctiques.

Concernant le niveau de la mer, nous avons observé au dernier siècle une augmentation de 20 %, avec des projections entre 40 et 60 cm en moyenne pour 2100.

Par ailleurs, le réchauffement est plus important en surface qu'en profondeur, ce qui intensifie la stratification des océans, avec un effet sur leur hydrodynamisme et la courantologie.

Enfin, la variabilité du climat, avec l'accentuation des phénomènes extrêmes, va avoir une conséquence sur le trait de côte par la survenue d'érosion et de submersion.

Quant à l'acidification des océans, nous avons beaucoup moins d'éléments sur ses éventuels effets sur le milieu physique marin et estuarien.

Pour illustrer ces propos, j'ai repris des éléments qui concernent le bassin Loire-Bretagne, notamment les deux projets C3E2 (conséquences du changement climatique sur l'éco-géomorphologie des estuaires) et ICEPEL (impacts socioéconomiques des changements environnementaux des complexes prairiaux de l'estuaire de la Loire), qui ont pour objectif de modéliser les effets du changement climatique sur l'estuaire de la Loire. Les projets s'intéressent principalement aux conséquences de la montée du niveau de la mer et aux conséquences de changement des apports amont.

Concernant les apports amont, un allongement des étiages est actuellement annoncé. Par ailleurs, les crues et les apports solides font l'objet d'incertitudes en termes de projection.

Ensuite, la montée du niveau de la mer va provoquer une pénétration accrue de la marée dans les estuaires. De fait, cela va avoir des répercussions sur l'hydrodynamisme de l'estuaire de la Loire, va provoquer un élargissement du lit mineur en aval et entraîner une extension de l'estran. En effet, plus l'estran va être plat, plus cette extension sera importante. Cela va donc dépendre de la morphologie de la zone.

Enfin, la sédimentation sur l'estran pourra être accentuée par la présence de végétation et un renforcement des chenaux de drainage puisque la quantité d'eau à évacuer à marée basse sera plus importante.

Plus concrètement, sur l'estuaire de la Loire, avec les effets combinés de la montée du niveau de la mer et de l'allongement des étiages, la modélisation à 2070 affiche une remontée amont des salinités de 5 km. Au niveau de Cordemais en aval de l'estuaire, il est projeté une augmentation de cinq unités de la salinité, avec des inondations plus fréquentes et une évolution de la végétation pour s'adapter au milieu.

Enfin, deuxième effet principal, on observerait une légère remontée du bouchon vaseux qui se forme en partie lors de la rencontre de l'eau douce qui vient en amont et de l'eau de mer qui entre. Si les périodes d'étiage se prolongent, avec une diminution de l'apport d'eau douce et une augmentation de l'apport d'eau salée, on s'attend à une recrudescence du bouchon vaseux.

En conclusion, l'estuaire a besoin d'espaces pour fonctionner. Aussi, il est important d'en réserver pour les zones inondables et les zones humides.

Nous passons maintenant au milieu biologique, avec les effets sur les organismes vivants. C'est une problématique vaste et complexe qui va avoir des répercussions sur l'ensemble du réseau trophique. Nous nous intéressons ici uniquement aux phytoplanctons, aux coquillages filtreurs et aux poissons.

Il est parfois difficile de faire la part des choses entre les effets du changement climatique et les pressions anthropiques locales, notamment en zone côtière.

Les principaux changements observés dans le peuplement marin portent sur :

- la composition et l'abondance des espèces présentes (nombre d'individus) ;
- la répartition géographique d'une espèce ;
- la phénologie, c'est-à-dire les événements clés du cycle de vie d'un individu (la ponte, la durée de vie larvaire...).

Les producteurs primaires que sont les algues et les macrophytes produisent 50 % de l'oxygène terrestre, absorbent 30 % du dioxyde de carbone et sont à la base de la chaîne trophique.

Nous abordons maintenant quelques généralités concernant le phytoplancton en milieu marin, avec des tendances et parfois des hypothèses qui sont décrites dans la littérature. On observe une diminution de la biomasse, donc de la quantité de phytoplanctons, de 1 % le siècle dernier. On note également une évolution de la composition du phytoplancton, avec une diminution des diatomées (espèce avec un squelette en silice) et une augmentation des dinoflagellés (espèce avec un flagelle).

Par ailleurs, certains papiers avancent que les efflorescences printanières sont plus précoces.

On s'interroge également sur les effets de l'acidification sur les phytoplanctons qui ont un squelette calcaire (disparition, régression ou adaptation).

Enfin, certaines publications dans la littérature stipulent que la température favoriserait les espèces de phytoplancton plus petites parce qu'elles ont une capacité d'absorption des nutriments plus importante et une vitesse de sédimentation plus faible.

Puis, on observe un lien entre les variations annuelles de biomasse de phytoplancton et les variations des indices climatiques. Certes, il y a des tendances mais chaque espèce va répondre de manière spécifique en fonction du contexte local.

Plus concrètement, sur le bassin Loire-Bretagne, on observe en Baie de Vilaine une augmentation des dinoflagellés en hiver. Auparavant, les eaux étaient plutôt colorées en rouge. Maintenant, elles sont plus fréquemment vertes s'agissant d'une autre espèce.

En été, nous avons une augmentation plus importante de diatomées que de dinoflagellés. Puis, on observe un décalage de la quantité maximale de phytoplanctons du printemps vers l'été, principalement chez les diatomées. Cela est dû aux apports de la Loire et au recyclage des nutriments dans les sédiments.

Ensuite, en rade de Brest, on constate la prolifération d'une espèce qui s'appelle *Alexandrium minutum* dans laquelle la température et les nutriments jouent un rôle clé.

Finalement, toutes ces observations font ressortir l'influence du contexte local. Nous sommes toujours sur des tendances et des observations. Il reste encore beaucoup d'incertitudes.

Nous passons maintenant aux coquillages filtreurs en prenant l'exemple de l'huître. En France, il existe deux espèces principales : l'huître creuse qui a été introduite dans les années 70 et l'huître plate qui est native de nos eaux. Concernant le cycle de vie, chez ces deux espèces, nous pouvons noter une phase libre, qui est pélagique et larvaire, au cours de laquelle la larve va essayer de survivre tant bien que mal dans le milieu marin, et ensuite, une phase fixe et benthique au cours de laquelle l'individu va continuer sa croissance.

Dans ce cycle de vie, nous savons que la température influe sur la date de ponte et la durée de vie larvaire. Toutefois, nous avons du mal à donner une tendance très franche de cette évolution dans un sens ou dans l'autre. Par contre, on observe des variations interannuelles de la date de ponte, de la durée de vie larvaire et du taux de mortalité d'huîtres creuses. Une étude montre la relation entre les variations des indices climatiques et ces variations interannuelles.

En matière d'acidification, le calcaire entre dans la composition des coquilles d'huître. Une étude en laboratoire a démontré le lien entre une augmentation du taux de malformation des larves d'huîtres creuses et l'augmentation du pH. Ainsi, il pourrait y avoir un effet de l'acidification des océans sur les huîtres.

Enfin, le dernier point que je voulais souligner en termes d'effet concerne la répartition géographique de l'huître creuse qui a été introduite en 1968. On disait à l'époque qu'elle ne

dépasserait pas la Loire. Une carte permet de faire le lien entre les périodes d'été chaud de ces dernières années (à partir de 1970) et l'évolution de l'habitat de l'huître creuse. On s'aperçoit que petit à petit, l'huître creuse a gagné du terrain pour franchir en 2008 le 60<sup>e</sup> parallèle nord. Cela démontre l'influence du changement climatique sur la répartition géographique de certains individus marins.

Concernant les poissons, une étude a été menée sur le golfe de Gascogne sur vingt espèces de poisson plat qui vivent plutôt au fond de l'océan. Pour s'adapter à l'évolution de la température, certaines espèces ont migré vers le nord. Ainsi, nous observons une expansion dans le golfe des espèces qui étaient plutôt au sud, c'est-à-dire dans les eaux un peu plus chaudes. Par contre, nous avons une diminution des espèces qui auraient migré vers le nord pour retrouver des températures plus clémentes à leur développement. En même temps, il ne faut pas oublier l'interaction des activités de pêche avec ces évolutions.

Pour certaines espèces de poisson, il existe certainement une influence de la température sur la date de ponte, sur la croissance des juvéniles et leur taux de survie ainsi que sur le recrutement de ces espèces. Plus la température va être élevée, plus l'individu va grandir vite et plus son taux de survie sera important.

Pour conclure, dans les changements observés, il est difficile d'attribuer la part attribuée au changement climatique et celle qui relève d'autres pressions. De nombreuses incertitudes rendent difficiles les projections à moyen et à long terme. Par contre, il ne faut pas oublier que les espèces interagissent entre elles. Le cycle de vie n'échappe pas à cette règle de l'interaction, d'où l'importance d'anticiper et de s'adapter, ce que le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne a bien compris aujourd'hui.

*[Applaudissements]*

#### **M. CHELLET :**

Dans le premier exposé, il manquait dans l'aspect « partage de l'eau » la part du littoral alors que l'industrie, l'agriculture et l'eau potable ont été évoquées.

Puis, le sujet du changement climatique et de ses répercussions sur le milieu marin est très scientifique. Il existe des doutes en matière d'acidification. Par conséquent, je ne vais pas avoir un discours plus précis là-dessus.

#### **M. BURLOT :**

Ces exposés étaient de qualité et nous montrent l'importance du sujet. Quand nous rajoutons à tout cela la surexploitation des ressources et la dégradation de la qualité de notre environnement, cela fait beaucoup. Il est temps de réagir si nous ne voulons pas aller à la catastrophe. Nous étions tous fiers de la signature des accords de Paris qui avaient pour objectif d'atténuer le réchauffement en limitant l'augmentation moyenne de la température en dessous de 2°C. Si nous ne faisons rien, cette hausse sera quasiment de 5°C. Ce sera pour nous un désastre.

L'eau est au cœur de toutes nos politiques publiques. Lorsque cette ressource est fragilisée, c'est tout l'aménagement du territoire qui en pâtit. Le premier exposé a évoqué des impacts sur les activités économiques essentielles comme l'agriculture ou l'agroalimentaire.

Je souhaite surtout mettre l'accent sur les effets négatifs. Les déficits en eau vont s'aggraver. Il va falloir plus que jamais de la solidarité, du partage et de l'économie, puis changer de regard sur ces questions. Sont encore trop souvent opposés préservation de l'environnement et développement économique. Comment voulez-vous demain faire de l'économie si vous n'avez pas un environnement de qualité ? C'est impossible. Il faut maintenant essayer de construire ensemble des politiques publiques cohérentes. L'avenir de l'agriculture passe par un environnement de qualité.

Je suis assez convaincu que les nouvelles marées vertes en Bretagne sont en partie dues au réchauffement climatique. Les températures que nous avons eues au printemps ont inévitablement favorisé le phénomène, au-delà de l'apport de nutriments et tout le reste.

La commission Planification s'est saisie de ce dossier. D'abord, tous les acteurs ont reconnu l'importance du sujet ainsi que la nécessité de travailler et d'être en capacité de renforcer nos expertises pour que l'agence de l'eau Loire-Bretagne puisse faire des propositions. On n'imagine

pas, sur une question aussi importante, que l'agence de l'eau soit absente. Il fallait donc s'approprier le dossier ici mais aussi dans nos territoires. C'est une question qui concerne toutes nos activités, dans nos manières de vivre, de consommer, de se déplacer... Je dirais même à nos invités que c'est un sujet planétaire. C'est aussi un motif de solidarité entre nos peuples. Nous sommes certainement beaucoup moins impactés que certains pays africains qui souffrent déjà de ces sujets, d'où la nécessité d'agir.

La commission Planification a beaucoup insisté sur l'appropriation de ces sujets par un maximum de citoyens et de territoires. C'est l'objet de la consultation que nous avons engagée. Il ne s'agit pas non plus de se faire peur. Il faut que nous soyons grands, lucides et en capacité d'agir face à la situation. L'une de nos ambitions, c'est non pas de dédramatiser mais de faire, avec lucidité, des propositions concrètes et coconstruites pour apporter le changement.

Nous avons beaucoup insisté sur la consultation des EPCI qui sont à la base de la mise en œuvre des PCAET (plans climat-air-énergie territoriaux). Il est important que sur la problématique de l'eau, nous ayons une analyse différenciée pour contribuer à l'enrichissement des PCAET. C'est un sujet qui concerne toutes les collectivités (communes, départements et régions). Nous avons tous à construire des schémas dans nos collectivités, à nous de nous approprier ce sujet et de le partager.

Nous avons également à l'agence une capacité d'ingénierie à apporter aux territoires. Avec la profession agricole qui sera fortement impactée par le sujet, nous avons souhaité pouvoir travailler sur des indicateurs de réchauffement. Un territoire avec plus de 1,30 m de précipitations par an pourrait penser que le réchauffement climatique ne le touche pas. Certains territoires pourraient également être tentés de croire qu'ils ne sont concernés ni par les inondations ni par les submersions marines. Malheureusement, nous sommes tous touchés. Par contre, nous avons encore du mal à percevoir les évolutions. Au moment où les intercommunalités vont prendre de nouvelles compétences, où la GEMAPI va se mettre en œuvre dans toute sa complexité, nous avons intérêt à partager tous ces sujets.

La commission Planification inscrit ce travail dans le cadre de la révision du Sdage auquel nous devons intégrer encore plus la notion de réchauffement climatique. Cela impactera autant les ambitions du futur Sdage que le 11<sup>e</sup> programme. L'agence de l'eau va être interpellée sur tous ces sujets, autant sur la GEMAPI que sur la biodiversité que nous sommes également appelés à financer. Le réchauffement climatique aura des conséquences sur ces questions.

Plus que jamais, nous avons intérêt à nous construire des doctrines pour essayer de soutenir les meilleures actions possibles dans les territoires et être en capacité de faire des propositions et pour la révision du Sdage et pour le 11<sup>e</sup> programme. La commission Planification aborde ces sujets avec lucidité et sans dramatiser. Nous devons tous ensemble essayer d'atténuer le réchauffement climatique.

#### **M. le président :**

C'est tout à fait l'approche que je souhaitais dans le lancement de cette réflexion en prenant en compte les deux facettes du phénomène, c'est-à-dire d'une part la prévention, et d'autre part, l'adaptation au réchauffement climatique. Nous avons souhaité que la commission Planification puisse être le chef d'orchestre de toutes ces réflexions. J'ai sollicité le maximum d'intervenants extérieurs pour éclairer notre parcours dans ce domaine.

#### **M. ROUSSEAU :**

Je mesure à travers ces exposés les évolutions de notre comité de bassin. Il y a encore une quinzaine d'années, l'aspect scientifique était rejeté par bon nombre d'administrateurs. Maintenant, nous avons de plus en plus d'exposés extrêmement intéressants qui concernent la politique de l'eau. Nous devons continuer à évoluer dans ce sens.

La politique de l'eau évolue également. Avec M. Burlot, nous étions lundi à l'OCDE où plusieurs tables rondes s'étaient tenues sur des questions de politique de l'eau. Pierre-Alain Roche a fait un exposé de grande qualité sur l'histoire et l'évolution de la politique de l'eau. Cela a permis de démontrer à quel point il est important que les structures évoluent et s'adaptent pour prendre en compte ces problèmes nouveaux, quoique nous n'ayons pas encore réussi à résoudre certains problèmes anciens.

Je souligne néanmoins l'évolution des acteurs de l'eau qui, bien souvent, sont confrontés à une complexité croissante. On faisait référence à GEMAPI et autres. D'un autre côté, le véritable défi, c'est l'acceptation par les acteurs de la nécessité d'adaptation dans leurs activités. Cela renvoie à un problème de communication. Il s'agit pour nous d'arriver à communiquer le fruit de nos réflexions et de nos actions au plus grand nombre de nos concitoyens.

**M. PLESSIS :**

Le premier exposé a mis en avant l'enjeu majeur de la quantité d'eau à la fois par rapport aux aspects agronomiques mais aussi en termes de débit des cours d'eau. Les pays du sud connaissent également ces préoccupations. Je suis membre de l'association AFDI (Agriculteurs français et développement international). J'ai eu l'occasion d'aller au Burkina Faso où il tombe environ 800.000 m<sup>3</sup> de pluie par an, pratiquement la même quantité que chez nous, mais avec des saisons qui font que les précipitations sont concentrées sur une partie de l'année. Nous avons vu au travers des différentes présentations de climatologues que nous allons également vers cette situation de périodes de pluie un peu plus séquencées.

Je reviens sur l'étude de vulnérabilité au changement climatique initiée par le CESER des Pays de la Loire, dont une des préconisations était de valoriser un certain nombre de partenariats avec des pays du sud pour voir comment ces derniers s'adaptent à des températures sensiblement plus élevées que chez nous, mais dont nous nous rapprochons en même temps, avec des problématiques de l'eau également.

**M. PIRIOU :**

Concernant les activités marines côtières, deux aspects ressortent. Le premier concerne l'adaptation dont elles doivent faire preuve, en particulier l'ostréiculture, face au gros impact sur le recrutement et la croissance des juvéniles. Les risques de mortalité s'amplifient. Les professionnels doivent prendre cela en compte, s'agissant d'un problème uniquement marin.

Par ailleurs, des espèces toxiques se développent en mer et touchent l'ostréiculture ainsi que toutes les activités marines. Le problème vient souvent du bassin versant avec l'alimentation par les nutriments, en particulier l'azote. Alain Menesguen a fait une modélisation des transferts d'azote des bassins versants, qui montre que les espèces toxiques sont alimentées par un surplus d'azote dans le milieu marin. Il faut donc une solidarité des territoires. Certes, nous devons nous adapter mais nous devons également faire de la prévention sur les bassins versants en diminuant l'azote.

**M. DAMIENS :**

J'apprécie beaucoup le positionnement du président de la commission Planification, M. Burlot, sur le sujet eu égard à ses propos précédents. Il s'agit également d'avoir un point de méthodologie. Un zoom sur le littoral nous a été présenté. L'orateur précédent évoquait la solidarité. Nous sommes, en Limousin, en tête de bassin. Les zones humides et les tourbières de tête de bassin revêtent une importance primordiale. De plus, nous sommes économiquement impactés, notamment sur les plans d'eau en termes d'eutrophisation. Comme pour le littoral, le réchauffement climatique n'est pas seul en cause. Des études vont-elles être menées sur les têtes de bassin sur les aspects touristiques, d'eau potable et d'abreuvement du bétail ?

**M. NOYAU :**

S'agissant du premier exposé et par rapport aux annonces de manque d'eau en Beauce de plus de 50 à 60 %, je souhaiterais que la profession concernée puisse partager cette analyse. En plus, j'ai cru comprendre que l'étude était de 2009. Nous travaillons véritablement sur l'adaptation. Il s'agit de changer de pratique par rapport au travail du sol. Il existe des modèles climatiques par production pour rationaliser l'utilisation de l'eau. Nous sommes en attente de variétés adaptées qui auront moins de stress hydrique pour les plantes d'hiver et les températures chaudes du mois de juin. Les dates de semis seront changées. Dans la stratégie d'entreprise, les conseillers prennent en compte cette composante de changement climatique. Les scénarios sont très alarmistes mais cela fait déjà une vingtaine d'années que nous considérons toutes ces questions. Nos rendements stagnent depuis vingt ans.

**M. GOUSSET :**

Ces deux exposés ont été très intéressants dans la mesure où ils nous présentaient les évolutions potentielles aussi bien sur la partie continentale que sur la partie maritime et littorale.

Concernant le premier exposé d'ACTeon, j'aurais voulu savoir si les évolutions présentées étaient en termes de prélèvement brut ou net, ce qui n'est pas du tout la même chose. Il faut le savoir puisque de l'amont à l'aval, l'eau est déjà réutilisée sur les bassins versants. Cet aspect doit être spécifié et pris en compte le cas échéant.

Nous sommes en pleine période de sécheresse. Des décisions sont prises par les préfets de façon très ponctuelle. Cette question d'aménagement du territoire par rapport aux enjeux de l'eau doit être posée de façon prégnante. Des retenues sont constituées en amont. Puis, les réseaux de distribution acheminent l'eau stockée en amont vers le littoral pour pouvoir assurer en été l'alimentation de certains départements qui arrivent, avec le tourisme, à multiplier leur population par 50 %, voire 100 % à des endroits. Dans cette période, le cycle naturel de l'amont à l'aval est court-circuité pour tout amener sur le littoral où l'eau n'est plus recyclée puisque sortie des stations, elle se déverse en mer. Aujourd'hui, on est en train de régler les problèmes ponctuels et conjoncturels liés à la sécheresse. Pour cela, on trouve des solutions pour descendre les débits réservés, etc. Cela risque d'être très compliqué dans certains territoires cet été.

La présentation évoquait également des préoccupations sur le long terme, avec des projections à 2070. Par ailleurs, le comité de bassin a mis en place notre Sdage pour intervenir à moyen terme. Je remercie les services de l'agence d'avoir proposé des innovations considérables en termes d'analyse HMUC (hydrologie, milieu, usage et climat). Il faut se saisir de cette opportunité du Sdage pour que dans les territoires, départements ou régions, soient activées très sérieusement ces études qui intègrent l'aménagement du territoire. Cela fait un an et demi que le Sdage a été publié et rien n'a avancé sur ce plan. Je voudrais que soient mis à profit les mois et les années qui viennent pour mettre en place ces études HMUC, réfléchir à l'aménagement du territoire, voir s'il est nécessaire et utile de maintenir un transfert estival des stocks d'eau de l'amont à l'aval et que les questions soient posées de façon sérieuse et complète sur les territoires.

**M. GAULANDEAU :**

Notre travail sur le changement climatique concerne principalement les acteurs de l'eau à l'amont. En termes de projection, avons-nous l'ambition d'intervenir sur le mode de vie de nos concitoyens au moyen de la communication ? Certes, certains côtés font peur. Toutefois, nous avons une capacité d'adaptation et d'évolution dans notre quotidien en matière d'alimentation, de déplacements... Est-ce que cela fait partie de nos objectifs ?

**M. le président :**

C'est certainement un des objectifs du plan.

**M. BODARD :**

Il y a une situation d'urgence. 2070, c'est pratiquement demain. Dans les choix politiques, entre le temps de la décision et le temps de la réalisation, l'inertie peut durer un certain nombre d'années. Effectivement, la communication doit profondément interpeller à ce sujet.

Par rapport aux prérogatives générales de l'agence de l'eau, il faudrait presque qu'une commission « intercommissions » se penche sur le sujet, c'est-à-dire qu'une mobilisation générale se fasse autour de cette thématique. En plus de l'adaptation, nous avons également la prévention, ce qui représente beaucoup de travail, à commencer par expliquer tout cela et permettre à tout un chacun de connaître ce qui va se passer dans quelques années. Nos concitoyens sont-ils conscients de ces problématiques ? Je me pose la question. On dit que l'agriculture est en train de s'adapter. Les agriculteurs ont-ils des moyens de formation ou même des retours pertinents pour pouvoir s'activer ? Ce réchauffement climatique devrait faire l'objet d'une mobilisation générale autour de l'agence de l'eau. Le 11<sup>e</sup> programme devrait en tenir compte en priorité.

Après ces études, je souhaiterais savoir ce que nous pouvons appliquer pour essayer de modifier les choses. Il faudrait, M. le président, que d'autres experts puissent nous proposer des solutions. Cela passe par l'éducation mais également par d'autres pratiques culturelles, d'autres pratiques de

déplacement et d'autres pratiques d'utilisation et de conservation de l'eau. Le GIEC prédisait il y a quelques années des moments de gonflement et de rétractation de terrains avec de grosses problématiques sur l'urbanisme. En l'occurrence, il faut mobiliser tous les gens qui s'occupent de l'aménagement du territoire. L'agence de l'eau pourrait être chef de file d'une grande mobilisation pour l'avenir de l'eau dans le cadre de ce réchauffement climatique, à la limite à travers une motion générale, au lieu de prendre cela de façon presque banalisée.

**M. le président :**

Il existe déjà une commission « intercommissions » s'agissant de la commission Planification.

**M. COUTURIER :**

Je suis vice-président de Nantes métropole et également président de la CLE du Sage estuaire de la Loire. Forcément, je me sentais très concerné par le deuxième exposé portant sur l'estuaire et le littoral.

Je vais donner trois exemples se rapportant à ce qui va se passer sur l'estuaire de la Loire. La remontée du bouchon vaseux aura des conséquences sur l'approvisionnement en eau potable de la métropole. A partir du moment où l'eau sera trop salée, les techniques pour en faire de l'eau potable vont être de plus en plus coûteuses, sans oublier que la période d'étiage va amener de l'eau un peu plus polluée, donc les coûts n'en seront que plus importants. Ainsi, les perturbations climatiques ont des conséquences sur l'économie. Cela permet de faire le lien entre le premier et le second exposé.

Deuxième exemple, la remontée du niveau de la mer impacte forcément l'estuaire de la Loire avec de l'eau salée qui rentre. Cela a une incidence forte sur l'agriculture de marais qui est très importante dans l'estuaire de la Loire. A partir du moment où les agriculteurs vont retrouver par moments des prairies recouvertes de sel, cela pose d'autres difficultés d'adaptation qui vont rendre difficile le maintien de ces activités qui sont pourtant indispensables au fonctionnement de l'estuaire.

Le troisième exemple concerne les activités portuaires. Quand il y a de l'étiage ou quand un chenal se modifie, la navigation est perturbée. Maintenir un chenal avec des profondeurs suffisantes représente un coût conséquent pour le Grand port de Nantes. Cela va également avoir un impact sur l'économie. Je m'inscris parfaitement dans tout le travail de la commission Planification. J'étais de ceux qui ont demandé à ce que l'on consulte les CLE et les EPCI. Nous pouvons parler ici d'adaptation. En même temps, il faut des actions de lutte contre cette évolution du climat. Toutes les politiques que nous menons en termes d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, d'énergie, etc. devraient s'imprégner de ces conséquences du changement climatique et de son évolution pour contribuer à réduire cet impact.

Je dirais modestement, en tant que président de la CLE du Sage estuaire de la Loire, que nous avons à travers le Sdage la nécessité de travailler sur l'estuaire et de définir un plan d'action sur le littoral, et cela, dès maintenant.

**M. PRORIOU :**

Nous avons tous apprécié les exposés qui nous ont resitués sur des données scientifiques qui étaient jusqu'à présent énoncées mais qui n'avaient pas été traduites en termes d'impacts sociaux et économiques. C'était très utile.

Nous vivons actuellement dans les EPCI des transferts de compétence « eau et assainissement ». Nous héritons même de la GEMAPI. Il ne s'agit pas seulement d'une obligation législative de transfert de gestion, il faudrait également profiter de ces circonstances. Ce n'est pas si simple d'unifier le prix de l'eau un peu partout dans nos départements et même à l'intérieur de nos communautés de communes. Ne pouvons-nous pas mieux faire passer le message de ce matin au niveau de chacun des EPCI de notre bassin versant ? Je reconnais que ce n'est pas une mince affaire. Cependant, il faudrait profiter de cette mutation que nous subissons.

Quand les transferts de compétences « eau et assainissement » et GEMAPI sont intervenus dernièrement, il n'y avait eu aucune étude d'impact. Il faut reconnaître que nous vivons un printemps assez spécifique : nous avons à la fois de la sécheresse et des inondations. Une trombe

d'eau s'est abattue sur le sud de la Haute-Loire avec des dégâts très importants. Ce n'était pas uniquement de l'inondation due aux rivières, c'était du ruissellement qui emportait par exemple des milliers d'hectares de travail de la lentille. Il faudra retrouver des terres arables pour cultiver la lentille. Le phénomène pourrait être passager mais cela ne s'était pas produit depuis une centaine d'années.

**Mme ANTON :**

Je représente la métropole d'Orléans. L'eau est effectivement au cœur de toutes nos politiques publiques. Si elle est fragilisée, c'est tout un modèle qui va s'écrouler. Je tiens également à remercier les intervenants pour la qualité des exposés qui nous ont été présentés. C'était clair, vulgarisé même si nous étions face à un contenu assez scientifique.

L'aménagement du territoire et le volet financier et économique ont beaucoup été évoqués. Quid des enjeux sanitaires ? Cela n'est pas du tout apparu. Certes, on parle de la ressource en eau. Cependant, qu'en est-il de la qualité de l'eau ? C'est tout de même lié. Il ne s'agit pas que de prix de l'eau et d'approvisionnement en eau. Il faut également considérer la consommation en eau potable et les répercussions sur notre santé. L'intervenante de l'Ifremer a évoqué l'acidification des océans et les conséquences sur les différents organismes. Il ne faut pas oublier que nous sommes justement un organisme vivant. Nous ne sommes pas au-dessus des autres. Nous faisons partie d'un écosystème. Les retombées sont également pour l'homme et pas seulement pour la planète.

**M. le président :**

Cette approche sanitaire a déjà été abordée dans un exposé mais cela constitue certainement un tout, un élément ne pouvant pas être retiré du reste.

**Mme ROUSSET :**

J'ajoute à l'intervention de M. Proriot que cet orage très localisé, qui faisait seulement 12 km, a fait un mort du fait des trombes d'eau qui se sont abattues à un instant T.

Hier, une conférence pilotée par l'EPL évoquait les problématiques d'inondation et les effets sur le patrimoine. Nous faisons des inventaires que nous n'arrêtons pas de pousser et d'affiner. Nos chiffres évoluent tout le temps. La problématique est connue dans cette assemblée. Il faut maintenant évoquer l'adaptabilité. Il s'agit d'avoir des cultures qui ont peu de besoins en eau au lieu de chercher continuellement à stocker l'eau pour alimenter des cultures gourmandes. Sinon, cela maintiendra les gens en difficulté et fragilisera notre agriculture. Il s'agit de trouver des produits, des cultures ou des systèmes de vie qui feront que nous saurons évoluer dans des conditions dégradées. Cela pourrait s'effectuer avec des systèmes d'appel à projets pour donner envie à la société civile de s'intéresser à ces sujets.

**M. le président :**

Nous avons bien avancé dans ces discussions. J'invite tous les collègues qui font partie de la commission Planification à poursuivre cette réflexion et à y intégrer tous les exposés que vous avez eus, qui sont sur notre site et qui font partie de la connaissance pour pouvoir élaborer un plan de prévention et d'adaptation. Tout un chacun a un rôle à jouer quant à la diffusion de ces informations dans les CLE ou dans les Sage pour que les différents EPCI soient sollicités à réfléchir sur ce domaine. C'est ensemble que nous réussirons à élaborer un programme. Il faut que ce plan soit pragmatique, qu'il serve autant à annoncer qu'à avancer dans notre démarche d'adaptation et de prévention du changement climatique.

## SÉQUENCE INTERNATIONALE

### Points n°7, 8 et 9 de l'ordre du jour

#### **M. le président :**

Maintenant, nous passons à la signature de convention avec M. le président du comité de bassin du Nakanbé, M. le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et M. le directeur de l'agence de l'eau du Nakanbé.

#### **M. TAUFFLIEB :**

Bonjour à toutes et à tous. Je souhaite la bienvenue à nos partenaires du bassin du Nakanbé au Burkina Faso.

Je souhaite rappeler quelques actions de notre commission, donc du comité de bassin, en matière de coopération internationale à la suite de l'adoption de la loi Oudin-Santini sur le sujet. L'agence est reconnue pour son action forte dans ce domaine.

Concernant la coopération entre les deux agences de l'eau du Nakanbé et Loire-Bretagne, quelques domaines importants sont relevés dans cet échange : la gestion des données, la planification, le mécanisme de financement des actions et la facilitation de la collaboration avec le Ghana, le fleuve Nakanbé étant transfrontalier avec ce pays.

La commission que j'ai l'honneur de présider est régulièrement informée des évolutions de l'ensemble de nos partenaires. Nous faisons le point régulièrement. Je fais le lien rapidement avec le compte rendu de nos deux dernières commissions.

A l'occasion de la dernière commission qui a eu lieu le 13 avril, dans le volet relatif à l'action internationale, j'ai fait un compte rendu d'une réunion qui s'est tenue à l'Assemblée nationale à Paris le 1<sup>er</sup> février et qui a rassemblé un certain nombre d'acteurs dont les six agences de l'eau, des élus en charge de l'action de coopération, des techniciens, quelques présidents de comité de bassin dont le nôtre, des chargés de mission, nos partenaires de l'OIEau, PFE (Partenariat français pour l'eau), pS-Eau...

Les trois points qui ont été débattus ont porté sur :

- le 11<sup>e</sup> programme en termes d'organisation plus structurée entre les agences de l'eau sur cette partie de la coopération, en s'assurant une meilleure implication des collectivités locales ;
- le renforcement de l'articulation entre nos coopérations institutionnelles, s'agissant du deuxième volet de la politique de coopération de l'ensemble des agences de l'eau ;
- la contribution de nos actions de coopération à l'atteinte de l'objectif de développement durable qui consiste à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

L'ensemble des techniciens et chargés de mission de ce domaine continuent à travailler sur la suite de cette réunion du 1<sup>er</sup> février.

En matière d'actualité internationale, un atelier s'est tenu à Ouagadougou justement dans le cadre du partenariat avec nos amis de l'agence de l'eau du Nakanbé ici présents. La seconde actualité concerne le suivi-évaluation d'un de nos projets sur place. Nous essayons de regarder régulièrement l'évolution dans le temps de nos projets de solidarité. Notre technicien a assuré la commission de l'excellence et de la bonne organisation concernant ce projet.

Puis, un autre point a porté sur le partenariat entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le consortium Piracicaba, Capivari et Jundai de l'Etat de São Paulo et le forum des Gauchos de l'Etat du Rio Grande do Sul qui date de 2011.

Enfin, 22 dossiers de projets de solidarité, qui représentent 1.510.612 €, ont été présentés et acceptés dans la foulée par le conseil d'administration nous permettant d'avancer dans ces deux axes de projet de solidarité et de projet institutionnel, dont nous vivons ce jour en direct un des évènements.

## **M. GILLIARD :**

Je souhaite également la bienvenue à nos partenaires burkinabés avec lesquels nous prévoyons demain une visite de la délégation de Clermont-Ferrand.

Je vous propose un point sur l'action internationale de l'agence de l'eau.

Pour commencer, je vous fais un rappel du cadre dans lequel s'inscrit l'action internationale de l'agence de l'eau. En fait, nous participons aux objectifs de développement durable qui ont été signés en 2015 par les membres de l'ONU. Parmi les 17 objectifs de développement durable, le sixième est dédié à l'eau avec trois cibles qui sont, d'ici 2030 :

- l'accès universel et équitable à l'eau potable;
- l'accès pour tous dans des conditions équitables à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats ;
- la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants.

Ces cibles se retrouvent dans l'action de l'agence de l'eau qui s'inscrit au travers de deux volets :

- la coopération décentralisée qui nous permet d'aider des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans différents endroits du monde ;
- la mise en œuvre de la gestion intégrée au travers de partenariats.

En matière de cadre réglementaire, le principal bailleur de fonds est l'Agence française de développement. Le dispositif Oudin-Santini vient en complémentarité de cette grande politique française. En 2005, la loi Oudin-Santini autorise les collectivités territoriales et les agences de l'eau à mobiliser jusqu'à 1 % de leurs recettes au service de la coopération internationale. En l'occurrence pour l'agence de l'eau, c'est 1 % des ressources liées aux redevances. Cela correspond dans le cadre du 10<sup>e</sup> programme à un plafond de 3,5 millions d'euros. Nous avons collectivement défini ce plafond comme une cible à atteindre en 2018. En 2013, nous étions à 0,67 % de nos ressources, pour atteindre l'année dernière 0,86 %. Si la tendance se poursuit, nous nous rapprocherons très significativement du 1 % prévu par la loi Oudin en 2018.

Le programme solidarité eau (pS-Eau) recense et publie chaque année les différentes données des agences de l'eau et des collectivités en matière d'aide à la coopération décentralisée. La majeure partie des actions s'appuie sur la loi Oudin tandis que le reste (15 %) correspond à des opérations qui reposent sur les budgets généraux des collectivités territoriales.

Ensuite, depuis 2012, le montant aidé se stabilise autour de 23 millions d'euros. Une stabilité de ces aides est liée au fait que les recettes en matière d'eau et d'assainissement sont relativement stables dans le temps.

Par ailleurs, les agences de l'eau contribuent à plus de 60 % à ce dispositif, soit à hauteur de 15 millions d'euros en 2016. Ainsi, elles se situent parmi les huit premiers contributeurs, l'agence de l'eau Loire-Bretagne ayant notamment apporté 2,9 millions d'euros l'année dernière.

Les projets aidés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne sont portés par des associations et des collectivités locales partout dans le monde, principalement en Afrique de l'Ouest, à Madagascar, en Haïti et en Asie du Sud-Est dans une moindre proportion.

Maintenant, je vais vous donner quelques chiffres clés qui correspondent à l'activité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en matière de coopération décentralisée :

- depuis 2005, 340 projets ont été aidés, ce qui représente sur les trois dernières années une moyenne d'environ 50 projets aidés par an ;
- la moyenne d'aide est d'environ 45.000 € par projet, l'amplitude étant assez variable avec de petits projets de l'ordre de 10.000 € jusqu'à des projets de l'ordre de 500.000 € ;
- 2,8 millions de bénéficiaires depuis 2005, ce qui est significatif, dont près de 90 % concernent l'Afrique de l'Ouest, notamment le Burkina Faso.

Les trois quarts des porteurs de projet sont des associations, le quart restant étant composé de collectivités. Quand une association porte un projet, une collectivité territoriale qui appartient au bassin Loire-Bretagne est toujours présente dans le plan de financement en accompagnement de l'association – cela fait partie de nos conditions d'éligibilité – sinon la collectivité porte directement le projet. Nous avons principalement aidé (à 65 %) des projets qui étaient ciblés sur l'accès à l'eau potable spécifiquement.

Au-delà de la dimension « travaux », il existe généralement dans le montage du projet une dimension « sensibilisation » mais également un accompagnement à la mise en place d'un dispositif pérenne grâce à la création d'un comité de gestion de l'eau et d'une tarification de l'eau.

Le deuxième volet de la politique de l'agence en matière internationale porte sur la coopération institutionnelle. Nous nous appuyons sur l'Office international de l'eau, notre opérateur technique qui apporte son appui et son expertise dans le cadre des différents partenariats :

- trois partenariats en Asie du sud-est (l'Union du Myanmar, le Laos et le Cambodge), notamment avec des ministères ;
- deux partenariats avec des organismes de bassin en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso et Ghana) ;
- un partenariat avec un ensemble d'organismes de bassin dans le sud du Brésil, notamment avec le forum des présidents de comités de bassin de l'Etat de Rio Grande do Sul.

Je termine en ciblant un peu plus le partenariat entre l'agence de l'eau du Nakanbé et l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour introduire la session qui va suivre de signature du protocole d'accord de coopération révisé. Une première signature d'un protocole d'accord a eu lieu le 5 octobre 2010. C'est un des premiers partenariats que l'agence de l'eau Loire-Bretagne a passés avec une autorité étrangère. Ce protocole d'accord de coopération s'est traduit sous forme de plans d'action successifs d'une durée de deux ans. Cela permet de définir les actions à mettre en place et d'organiser des réunions et des séminaires. A ce jour, nous en sommes au troisième plan d'action. Le nouveau protocole d'accord doit permettre de mieux tenir compte des évolutions du contexte, comme l'accord de Paris sur l'eau et le changement climatique de 2015, ou encore les orientations du programme national pour la gestion intégrée des ressources en eau burkinabè qui couvre la période 2016-2030

Quant aux contenus de ces plans d'action, nous pouvons citer :

- un accompagnement en matière de gestion intégrée des ressources en eau sur la partie « planification », sur la partie « mise en œuvre » et sur la partie « mécanisme de financement » ;
- un cadre de coopération transfrontalière avec des séminaires régionaux qui sont organisés régulièrement avec les partenaires du Ghana et du Burkina Faso ;
- un ensemble d'échanges techniques soutenus, avec l'expertise de Christophe Brachet qui est chef de projet de l'OIEau sur ce partenariat, mais également des agents de l'agence de l'eau qui interviennent en moyenne deux fois par an pour apporter leur expérience en la matière, en l'occurrence Cyril Bessey pour le Burkina Faso et Rémy Marquès pour le Ghana.

*[Applaudissements]*

#### **M. KABORE :**

Avant d'évoquer la coopération en tant que telle, je profite de cette tribune pour présenter notre agence et surtout aborder le sujet de l'évolution du changement climatique pour permettre à l'agence de l'eau Loire-Bretagne de se faire une idée de ce que nous vivons comme réalité dans ce domaine.

Chez nous, le changement climatique constitue déjà une réalité tandis qu'ici, vous mettez encore en perspective l'évolution de la disponibilité de l'eau. Nous sommes situés dans une zone où les 600 à 1.000 mm de précipitations par an tombent en trois mois et demi. En même temps, nous avons une très forte évaporation qui peut atteindre 2 mm par jour à certaines périodes de l'année.

Ainsi, les effets du changement climatique se font ressentir d'une manière cruelle. L'effet le plus notable porte le nom de « migration des isohyètes ». En cinquante ans, de 800 mm de précipitations par an, nous sommes passés à 700 mm. Cela s'est traduit par une baisse sensible de l'eau disponible. L'isohyète 1.000 mm n'existe pratiquement plus.

Chez nous, l'adaptation consiste à exploiter au mieux la ressource disponible. Nous investissons beaucoup dans ce sens par la mise en œuvre de techniques d'irrigation économes en eau, notamment le goutte-à-goutte, et surtout par la promotion d'espèces qui consomment peu d'eau. Par exemple, la culture du riz est remise en cause dans certaines régions. La recherche scientifique a permis de sortir des espèces qui s'adaptent facilement à une sécheresse plus accentuée. En conclusion, le changement climatique est déjà une réalité dans notre pays.

En matière de coopération, le bilan des actions que nous avons menées ensemble depuis 2012 est très satisfaisant. Notre agence de l'eau n'existe que depuis 2007. Cette coopération nous a permis d'entrer rapidement dans une phase opérationnelle grâce à l'accompagnement dynamique d'experts français. Ainsi, notre agence confirme sa place d'agence pionnière au Burkina Faso mais également dans la sous-région, si bien que certains outils et certains résultats obtenus grâce à cette coopération sont partagés à l'échelle nationale, voire internationale. Notre agence est maintenant fonctionnelle, avec beaucoup de nos attributs qui sont déployés.

En termes de développement de partenariat, en tant que nouvelle agence, ce n'était pas évident pour nous d'avoir des partenaires pour agir sur le terrain. Toutefois, grâce à la coopération, nous dialoguons déjà beaucoup dans le cadre de la relation transfrontalière avec le Ghana. L'Office international de l'eau nous appuie également. Nous avons aussi des échanges avec d'autres agences de l'eau françaises. Pour nous, c'est une coopération fructueuse. Nous souhaitons qu'elle puisse continuer.

*[Applaudissements]*

**M. TRAORE :**

Je salue ce bel exemple de partenariat. Les présentations précédentes témoignent de la nécessité de développer la coopération entre nos agences pour contenir les éléments d'impact du changement climatique. En tout cas, notre présence ici ce soir ainsi que vos appuis vont dans ce sens. Je profite de la tribune qui m'est offerte pour vous remercier très sincèrement au nom de notre communauté.

*[Signature de la convention de coopération, puis remise de cadeau par la délégation burkinabé que le président du comité de bassin Loire-Bretagne reçoit au nom de l'assemblée.]*

**M. OUEDRAOGO :**

Cette statuette en bronze raconte à elle seule toute la problématique de l'eau chez nous. C'est une femme qui porte un bébé et un canari (réciptier servant à transporter et à conserver l'eau) et qui va chercher de l'eau. C'est le vécu quotidien de nos populations, en tout cas la gente féminine au Burkina Faso. Par ceci, nous voulons exprimer toute notre gratitude à toute l'agence pour tout l'appui que vous nous apportez à travers cette coopération. Que ce cadeau puisse rappeler à chaque fois qu'au Burkina Faso, l'eau est la ressource rare qu'il faut préserver davantage.

*[Applaudissements]*

**M. le président :**

Lorsque nous aidons dans un village à l'installation d'une fontaine correctement gérée et entretenue, nous menons également une action éducative parce que cela permet aux mamans de rester à proximité du village mais surtout aux jeunes enfants de ne pas passer plusieurs heures à aller chercher l'eau, et donc, de pouvoir être éduqués sur place.

**M. GUTTON :**

Aujourd'hui, c'est également le dernier comité de bassin de la présidente du conseil d'administration, Mme Steinfeldt. Avec M. le président, nous souhaitons lui adresser un petit mot d'amitié au nom des membres du comité de bassin et du conseil d'administration.

**M. le président :**

Nous vous remercions, Madame, de nous avoir accompagnés pendant tous ces mois dans la gestion, l'organisation et la direction de l'agence. En tant que président du comité de bassin, c'est un plaisir pour moi de vous remettre un petit souvenir du territoire du bassin de la vallée de la Loire.

*[Applaudissements]*

**M. GUTTON :**

Mme Steinfelder sera là jusqu'à septembre prochain. J'ai apprécié d'avoir eu une présidente du conseil d'administration inspectrice générale du ministère de l'Ecologie, et surtout, une très fine connaisseuse du monde de l'environnement, étant ancienne directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement dans le sud de la France. Cela a été une expérience qui m'a beaucoup apporté. Mauricette Steinfelder a su présider avec beaucoup de doigté le conseil d'administration pendant trois ans.

*[Applaudissements]*

**Mme STEINFELDER :**

Merci beaucoup pour ces paroles très aimables. Cela fait bientôt trois ans que je partage avec vous ces moments forts pour construire la politique de l'eau du bassin. J'ai appris énormément de choses de votre part. Tous les acteurs sont très impliqués. C'est important de les écouter, de les entendre pour que cette politique de l'eau soit notre politique, soit la vôtre et qu'elle soit mise en œuvre de manière efficace, convaincue et concertée.

Nous avons eu des moments forts, d'abord la révision du 10<sup>e</sup> programme, puis l'élaboration du nouveau Sdage qui va se mettre en œuvre pendant les années qui viennent. Des chantiers, vous allez en avoir d'autres, dont celui du 11<sup>e</sup> programme auquel je commençais à participer très modestement, qui va être important pour les prochaines années et pour lequel nous avons déjà défini quelques grandes orientations, et tout cela, dans un contexte institutionnel nouveau, avec les transferts de compétence et l'élargissement des missions de l'agence à la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique.

Il y a encore énormément de travail devant nous, devant vous. C'est une belle politique, une politique au cœur de la vie. L'eau, c'est la vie. C'est la politique de la vie de tous les jours, de l'aménagement du territoire, de la biodiversité, du respect des grands équilibres biologiques, du monde industriel et agricole.

Je vous souhaite encore beaucoup de belles séances fructueuses. Je ferais un vœu, c'est que vous puissiez continuer à avoir une écoute attentive, dans le respect des positions des uns et des autres pour construire une politique de l'eau véritablement consensuelle.

Je m'adresse également au personnel de l'agence de l'eau pour dire à quel point j'ai apprécié leurs compétences, leur motivation, leur disponibilité et la qualité du travail qu'ils produisent. En l'occurrence, vous pouvez vous associer aux remerciements et aux félicitations que je leur adresse.

*[Applaudissements]*

*(Reprise de la séance à la suite du déjeuner)*

**11<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION  
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

Points n°10 et 11 de l'ordre du jour

**M. le président :**

Même si l'élaboration du 11<sup>e</sup> programme relève du conseil d'administration, il m'a semblé important que la démarche soit élargie à l'ensemble des membres du comité de bassin.

**Mme STEINFELDER :**

Nous avons commencé à travailler et à réfléchir ensemble au 11<sup>e</sup> programme. J'ai noté la très forte participation des membres du conseil d'administration à un premier séminaire. Nous avons retenu à l'issue de ce séminaire et au cours du conseil d'administration du 22 juin six orientations pour

poser les bases du 11<sup>e</sup> programme. Cela nous donne toute latitude pour placer les curseurs là où nous souhaitons qu'ils soient.

Les programmes d'intervention des agences sont réglementés. Les recettes sont plafonnées et les dépenses sont strictement encadrées. Néanmoins, nous avons une latitude forte pour adapter aux besoins de notre bassin les aides que nous allons délivrer dans ce 11<sup>e</sup> programme. Le programme que nous avons à élaborer doit principalement viser à mettre en œuvre le Sdage. Le ministère nous donne aussi certaines grandes orientations politiques. Malgré ces différents cadrages, nous avons une liberté de manœuvre qui nous permet, après les débats, d'arriver à un programme d'intervention qui nous satisfait et qui nous permet d'optimiser l'utilisation des recettes que nous allons percevoir.

Je souhaite que nous soyons au plus près de l'adéquation besoins/moyens et que nous puissions mettre en œuvre de manière durable la politique de l'eau dans notre bassin à travers les orientations de ce 11<sup>e</sup> programme.

## **M. MERCIER :**

Le 11<sup>e</sup> programme va guider l'action de l'agence de l'eau sur les années 2019-2024, donc c'est assez structurant pour l'établissement. L'objectif, c'est de vous donner les principaux éléments de compréhension de ce chantier qui va nous amener à l'automne de l'année prochaine à voter un projet de 11<sup>e</sup> programme. Je vais surtout évoquer avec vous le cadre réglementaire dans lequel s'élabore un programme d'intervention, avant de vous parler plus précisément du 11<sup>e</sup> programme et des bases sur lesquelles nous partons.

Le cadre réglementaire d'élaboration d'un programme est bien défini dans le Code de l'environnement à travers ses articles L.213-8 à L.213-10 qui fixent successivement les missions, les programmes d'intervention et les redevances des agences de l'eau. Une loi définit un plafonnement des recettes ainsi que les contributions que les agences de l'eau doivent verser anciennement à l'ONEMA et nouvellement à l'Agence française pour la biodiversité. Pour l'instant, ce cadrage est en attente de la loi de finances 2018.

En termes de dépenses, au cours du 10<sup>e</sup> programme, un arrêté avait défini des montants ainsi que trois domaines d'intervention avec des budgets affectés. Néanmoins, l'argent ne pouvait être transféré d'un domaine à un autre que dans un sens. Pour le 11<sup>e</sup> programme, le montant des dépenses sera important. Nous ne savons pas encore s'il y aura une reconduction de cette répartition par domaine qui est un peu compliquée à gérer.

Le prélèvement sur le fonds de roulement des agences de l'eau est à prendre en compte. Cela peut obérer tout ou partie des capacités d'intervention. Pour l'instant, nous n'avons pas connaissance d'un éventuel renouvellement de ce prélèvement au-delà de 2017.

Un courrier de Ségolène Royal lors de la révision du 10<sup>e</sup> programme fixe les objectifs prioritaires dans le cadre des programmes d'intervention. Le calendrier électoral fait qu'à ce jour, nous ne disposons pas encore de ce cadrage pour le 11<sup>e</sup> programme.

Le rôle des instances de bassin consiste principalement à définir un volet « recettes » avec des taux et une modulation géographique des redevances dans la limite des valeurs plafonds décidées par la loi (articles L.213-10 et suivants du Code de l'environnement). Par contre, des redevances ne peuvent pas être inventées au-delà de celles qui sont définies par ce cadre réglementaire.

Les instances devront également voter un volet « dépenses », c'est-à-dire définir des aides qui respectent les compétences des agences de l'eau qui ont été élargies à la biodiversité et au milieu marin.

Les orientations prioritaires sont précisées par un cadrage gouvernemental :

- des dépenses obligatoires liées à la contribution à l'Agence française pour la biodiversité ;
- des aides obligatoires telles qu'elles sont prévues par la loi (élaboration des Sage et solidarité urbain/rural), dans la limite du plafond de dépenses et de l'encadrement des aides publiques au secteur économique qui découle de directives européennes.

Une fois les recettes et les dépenses définies, il y a lieu que ces volets soient équilibrés en tenant compte d'un éventuel prélèvement.

Concernant le volet « recettes », un montant de 2,2 milliards d'euros a été voté pour les six années sur lesquelles court le 10<sup>e</sup> programme, avec la répartition des contributeurs en fonction du type de redevance. Les collectivités contribuent pour un peu moins de 80 %, les industries à hauteur de 10 % et l'agriculture à hauteur de 10 %, les autres redevances représentant des montants un peu plus anecdotiques.

S'agissant du volet « dépenses », un montant de 2,7 milliards d'euros avait été voté dans le cadre du 10<sup>e</sup> programme révisé et réparti entre différents domaines, principalement des aides pour prévenir les pollutions domestiques, industrielles, agricoles et des milieux aquatiques qui représentent essentiellement les enjeux prioritaires du Sdage. Viennent ensuite d'autres enjeux (la gestion quantitative, l'eau potable, l'animation, etc.). Ce qui est désigné par « fonds de concours » représente le prélèvement sur le budget des agences de l'eau et les contributions à l'Agence française pour la biodiversité.

Ainsi, nous sommes à 2,2 milliards de recettes et 2,7 milliards de dépenses. C'est un choix qui avait été voulu dans le cadre de la révision du 10<sup>e</sup> programme. Nous avons une augmentation du fonds de roulement donc cela devrait permettre d'accroître la dynamique et le financement des projets pour l'atteinte du bon état des eaux.

Par contre, cet écart n'est pas soutenable dans le cadre du 11<sup>e</sup> programme. Nous avons envisagé deux scénarios différenciés en fixant la valeur cible qui consiste, pour la bonne gestion d'un établissement public, à avoir un fonds de roulement qui ne dépasse pas un mois de dépenses. Ainsi, si nous partons sur une stabilité des redevances, cela conduit à réduire à peu près de 12 % le montant global des interventions. En revanche, si nous souhaitons reconduire le niveau d'intervention actuel, il s'agit de relever de 10 % le montant global des redevances.

Concernant le processus d'adoption d'un programme d'intervention, il existe des plafonds de recettes et de dépenses que nous ne connaissons pas encore. Aujourd'hui, nous avons un plafond de recettes pour le 10<sup>e</sup> programme qui n'est pas problématique pour l'agence. Le conseil d'administration a en charge l'élaboration du programme, c'est-à-dire des volets « recettes » et « dépenses ». Quant au comité de bassin, il aura à donner un avis conforme.

L'enchaînement théorique voudrait que le Parlement vote d'abord la loi encadrant le 11<sup>e</sup> programme. Nous n'allons pas attendre ce vote puisque cela obérerait une partie des débats qui sont à mener. Ainsi, un travail est déjà engagé.

A l'automne 2018, le conseil d'administration approuvera un projet de 11<sup>e</sup> programme, puis saisira le comité de bassin qui doit émettre un avis conforme. A partir de là, le conseil d'administration adoptera le 11<sup>e</sup> programme.

En termes de méthode de travail, il a été décidé de confier le travail fin d'élaboration aux commissions Programme et Budget et Finances du conseil d'administration et à la commission Finances et Programmation du comité de bassin. Un travail complémentaire peut également être mené dans certaines commissions compte tenu de leur domaine de compétence et de leurs spécificités (la commission Littoral, la commission Milieu naturel aquatique et la commission Communication et Coopération internationale). Nous nous réservons la possibilité de mener des réunions spécifiques, qu'elles soient territoriales ou thématiques, en tant que de besoin au cours de cette période.

A propos du calendrier, l'entrée en vigueur du 11<sup>e</sup> programme sera pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Un cadrage législatif devra intervenir probablement en fin d'année 2017. En attendant, il est proposé d'élaborer jusqu'au printemps prochain un document qui fixe les grandes orientations et qui définit le niveau de redevance du 11<sup>e</sup> programme.

Vers la fin de l'année 2018, nous procéderons à une adaptation du projet en fonction des retours du conseil d'administration ou du comité de bassin et de l'ajustement qui peut être nécessaire à la suite du cadrage législatif. Nous aurons également l'élaboration de tous les documents d'application au cours de cette période, avec des modalités d'intervention plus fines en particulier pour les services instructeurs de l'agence.

Deux commissions ont déjà eu lieu, celle du conseil d'administration s'étant réunie en séminaire pour apprécier l'ensemble des éléments d'information et porter les premiers éléments de réflexion. Les premières orientations qui ont été décidées vous seront présentées avec un avis provisoire au printemps 2018, puis une adoption du 11<sup>e</sup> programme en octobre 2018.

Claude Gitton va vous présenter les premiers principes de construction du 11<sup>e</sup> programme qui ont été présentés lors du dernier conseil d'administration.

#### **M. GITTON :**

Le vademécum vous a volontairement été remis dans un tome séparé. C'est le document de référence auquel nous vous invitons à revenir aussi souvent que nécessaire quand il s'agira du 11<sup>e</sup> programme.

Par ailleurs, l'évaluation de la cohérence du 10<sup>e</sup> programme a été conduite en respectant les principes de l'évaluation des politiques publiques. Un certain nombre de questions structurantes ont été posées avec des indications pour améliorer le 11<sup>e</sup> programme.

Les ateliers du conseil d'administration de préparation du 11<sup>e</sup> programme réunis le 20 avril ont constitué un autre moment fort en termes de démarrage. Nous avons eu courant juin les différentes commissions des instances de bassin, notamment une commission Finances et Programmation du comité de bassin.

Ce travail a conduit à définir six premières orientations pour le 11<sup>e</sup> programme, qui ont été conçues de manière à ce que nous puissions nous fixer un cap assez tôt.

La première orientation suggère de « définir comme priorité de l'intervention au 11<sup>e</sup> programme l'atteinte des objectifs du Sdage ». Cela semble être une évidence. Une fois que cette orientation est adoptée, nous allons chercher à chiffrer ce que sa mise en œuvre pourrait représenter d'un point de vue financier. Au cours des débats, la question des aides sur les masses d'eau qui sont en bon état est revenue à plusieurs reprises.

La deuxième orientation parle de « simplifier le 11<sup>e</sup> programme, notamment en réduisant le nombre de dossiers aidés pour consacrer plus de temps à l'émergence des dossiers prioritaires ». Le libellé de cette orientation est pour moi l'occasion de vous indiquer que ce qui est présenté là tient compte des débats qui ont pu avoir lieu, notamment au conseil d'administration. En effet, de petits amendements, parfois un peu plus que rédactionnels, ont pu être introduits de manière à ce que les orientations présentées ce jour puissent être considérées comme faisant consensus. Les propositions du 11<sup>e</sup> programme devront être passées au crible de cette orientation. Ainsi, se posera très en amont la question concrète des moyens humains à mobiliser pour éviter d'imaginer des politiques qui seraient difficiles à mettre en œuvre immédiatement.

La troisième orientation consiste à « mettre en place des mécanismes d'aide qui favorisent l'incitativité et la sélectivité ». A priori, plus le taux d'aide est élevé, plus c'est incitatif. Dans le même temps, nous dépensons plus vite les ressources dont dispose l'agence de l'eau. Finalement, cela amène à être plus sélectif dans les aides accordées. Il y aura toujours un équilibre à trouver entre l'incitativité et la sélectivité. Ainsi, nous souhaitons vous proposer une gradation claire des taux d'aide (important, moyennement important ou opération de base).

En matière de sélectivité des aides, il faudra prendre en compte :

- l'efficacité réelle et immédiate des travaux ;
- la nature prioritaire des opérations, notamment pour atteindre les objectifs du Sdage ;
- la situation particulière de maîtres d'ouvrage défavorisés, qui renvoie notamment à des questions de solidarité urbain/rural qui est un principe inscrit dans la loi.

La quatrième orientation propose de « conserver une capacité d'intervention élevée, cohérente avec des taux de redevance et des assiettes équivalents à ceux du 10<sup>e</sup> programme ». Pour cela, nous travaillerons sur un scénario correspondant à un montant de redevances proche de celui que nous aurions en prolongeant les redevances de la fin du 10<sup>e</sup> programme, soit 2,19 milliards sur la période cumulée de six ans.

La cinquième orientation souhaite « rendre le 11<sup>e</sup> programme lisible dans ses enjeux et ses objectifs ». Cette idée ressort notamment de l'évaluation de la cohérence globale du 10<sup>e</sup> programme. Il s'agit de montrer que nous avons un programme qui a du sens, qui n'est pas exclusivement financier en ne considérant que l'équilibre entre les ressources et les dépenses.

La mise en œuvre de cette cinquième orientation nécessitera de :

- formuler et hiérarchiser les enjeux ;
- fixer des objectifs clairs et chiffrés ;

- proposer une introduction au programme d'intervention.

La sixième orientation évoque une « rénovation des contrats territoriaux tout en les réaffirmant comme outils privilégiés de la déclinaison territoriale des objectifs du 11<sup>e</sup> programme ». Le contrat territorial serait conservé comme un outil majeur pour le 11<sup>e</sup> programme. Néanmoins, son efficacité pourrait être améliorée mais en gardant une simplicité de mise en œuvre. Puis, il s'agirait d'étudier l'intérêt de conditionner le financement d'actions moins prioritaires qui seraient inscrites dans un contrat à l'atteinte des objectifs prioritaires du programme.

Les six orientations qui ont été présentées au conseil d'administration le 22 juin ont été légèrement amendées sur certains libellés. Les services de l'agence de l'eau travaillent d'ores et déjà avec cette feuille de route de manière à vous présenter à l'automne une première ébauche d'éléments structurants du 11<sup>e</sup> programme en respectant ces six orientations.

#### **M. PELLERIN :**

L'agence bénéficie d'un outil très performant s'agissant du groupe d'évaluation. Je constate qu'un certain nombre de sujets sont traités plus ou moins de manière transversale par ce groupe (les contrats territoriaux, la sélectivité des aides, le Sdage, etc.). Dans quelle mesure les recommandations de ce groupe d'évaluation seront-elles prises en compte dans ce travail ?

#### **M. BRUGIERE :**

Formellement, les orientations du groupe permanent d'évaluation, qui sont en phase de définition, seront connues en octobre. L'idée à ce stade consiste à les injecter dans les autres commissions pour que l'ensemble soit lié, contrairement à ce qui se fait habituellement quand un plan d'action est décidé en conseil d'administration.

#### **M. MERCIER :**

Je précise que les six orientations découlent déjà pour partie de l'évaluation du 10<sup>e</sup> programme.

#### **M. PALPACUER :**

Je partage les inquiétudes des têtes de bassin concernant les orientations par rapport au bon état des masses d'eau. Les critères d'éligibilité donnent l'impression que nous allons être complètement absents des prochains programmes dont le 11<sup>e</sup>, qu'il s'agit d'une politique uniquement pour l'aval. Pourtant, les têtes de bassin ont fait des efforts en matière de qualité d'eau et d'environnement. Nous avons quelque chose à préserver. Si nous sommes absents, c'est une bombe à retardement pour l'aval. Je serais partisan de la conduite à l'échelle du bassin Loire-Bretagne d'un partenariat avec l'agence de l'eau et les départements afin d'avoir une solidarité en matière de grand cycle de l'eau entre l'aval et l'amont. Les départements têtes de bassin sont fortement handicapés en raison de la superficie importante des bassins versants. Or, la pluviométrie y est importante. Aussi, nous sommes nettement contributeurs sur le plan quantitatif avec de faibles retours de l'aval vers l'amont.

Ensuite, le renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable constitue un volet important en matière d'économie d'eau. C'est une demande de nombreuses collectivités. La plupart des réseaux ont une cinquantaine d'années. Il y a énormément de fuites. Nous aimerions que ce renouvellement puisse mobiliser les fonds de solidarité urbain/rural. Il est constaté une sous-consommation de ces fonds, dont il faudrait revoir les conditions d'éligibilité.

#### **Mme GALLIEN :**

Je suis désolée qu'il y ait si peu de monde cet après-midi alors que l'enjeu du 11<sup>e</sup> programme est énorme. C'est ce qui va construire notre avenir. Le littoral a été évoqué plusieurs fois à juste titre ainsi que les plaines de la Loire avec ses enjeux énormes en termes de consommation d'eau pour le nucléaire, l'agriculture et la population. Toutefois, il faut également penser aux bassins qui sont les sources. C'est de là que vient l'eau. Nous essayons, au niveau des hauts bassins, d'envoyer de l'eau de bonne qualité. Les collectivités font des efforts. Je rappelle que la Lozère compte 80.000 habitants et la Haute-Loire 220.000 habitants. Ainsi, nous sommes peu nombreux pour

assumer une qualité que nous souhaitons absolument préserver. Nous avons fondamentalement besoin de cette solidarité amont/aval. Dix-sept communes viennent de subir des ravages. C'est a priori le troisième orage le plus violent de France alors que ces communes ont une capacité de fonctionnement et d'investissement de 100.000 €. Les hauts bassins versants subissent également des inondations.

De la même façon en termes d'assainissement, même si nous comptons peu d'habitants, il faut nous aider à faire en sorte que l'eau envoyée en aval soit de qualité. Cela fait vingt ans que j'entends parler de ce problème de la prise en compte ou non des hauts bassins. Il faut aborder le sujet en termes de solidarité de bassin. Je rappelle également cet aspect de l'aménité environnementale au regard de ce que les campagnes peuvent apporter aux villes, de ce que l'amont peut apporter à l'aval en termes de qualité de l'eau, de qualité de l'air, de qualité tout court. Cette aménité n'a pas de prix mais elle a certainement une valeur qui fait que l'aval doit aider l'amont à maintenir ces qualités. Nous voulons être écoutés parce que nous – la Lozère, la Haute-Loire, la Loire, une partie de l'Ardèche et l'Allier – sommes peu représentés au sein du conseil d'administration et des commissions qui vont travailler sur ce 11<sup>e</sup> programme dont nous souhaitons véritablement être partie prenante.

Puis, les commissions territoriales vont être installées. Je lance un appel politique que vous entendrez certainement.

**Mme ROUFFET-PINON :**

Le Cher est une rivière importante qui fournit également de l'eau pure. La Creuse compte 120.000 habitants. Nous avons aussi l'impression de ne pas être entendus alors que je viens à la commission Planification et à la commission Inondations-plan Loire. J'espère que dans le 11<sup>e</sup> programme, les élus et les usagers seront enfin écoutés.

**Mme GALLIEN :**

Par ailleurs, les ressources de ce haut bassin de la Loire ou de l'Allier sont prélevées par les autres bassins. Pour vous donner un exemple, depuis 1954, l'usine de Montpezat qui est installée à la limite de l'Ardèche et de la Haute-Loire prélève un tiers de la ressource en eau de la Loire pour l'envoyer sur le bassin Rhône-Méditerranée. La situation est exactement la même sur la Lozère, l'eau de Naussac est envoyée pour rafraîchir les centrales nucléaires de la vallée de la Loire. En termes de quantité, nous sommes pris en étau entre ce qui doit sortir de la Haute-Loire en direction de la Loire et des territoires aval et ce qui nous est prélevé par des usines faisant partie de stratégies nationales de production énergétique. Certes, nous ne remettons pas cela en cause mais nous nous retrouvons en difficulté entre l'eau qui manque dans la Loire depuis les années 50 et ce qui doit sortir en aval. Je vous demande de prendre en compte cette situation particulière, le volume d'eau prélevé sur la Loire étant énorme.

**M. PRORIOL :**

Dans la troisième orientation, vous avez mis tout à la fin « pour des territoires ruraux défavorisés dans le cadre de la solidarité urbain/rural ». Nous voudrions que cela monte un peu dans l'échelle des mécanismes de sélectivité. Nous allons pétitionner fort là-dessus pour essayer de faire prendre en compte une solidarité dont nous avons besoin.

Ensuite dans la quatrième orientation, à un moment, j'ai entendu l'orateur parler de « conserver une capacité d'intervention en adéquation avec des taux de redevances et des assiettes équivalents à ceux du 10<sup>e</sup> programme ». Cependant, le chiffre de 2,19 milliards s'oppose à celui de la période qui était estimé à 2,8 milliards. Il y a un gap qui semble important et que je tenais à relever.

**M. GANDRIEAU :**

Il me semble que les têtes de bassin font l'objet d'un axe prioritaire dans le Sdage. Il faudra que le 11<sup>e</sup> programme puisse apporter des réponses aux questionnements qui se posent. La sixième orientation évoque un appui aux contrats territoriaux. Il faut les mettre en place dans les têtes de bassin qui, soyez rassurés, ne sont pas absentes des discussions. Par contre, je m'inquiète plus

de la capacité du 11<sup>e</sup> programme à répondre à la thématique « inondation », les enjeux financiers allant au-delà de ce que nous pouvions imaginer.

S'agissant de la deuxième orientation, il reste encore énormément de travail à effectuer en matière de simplification. Il faut du temps pour remplir les dossiers. C'est compliqué d'avoir l'argent au bon moment.

**M. GUTTON :**

En termes de simplification, la tendance est plutôt à la sédimentation au fur et à mesure des programmes. Il faut de temps en temps nettoyer les règles, ce que l'agence de l'eau a commencé largement à faire. Néanmoins, les règles de l'agence ne sont pas les plus complexes par rapport à d'autres dispositifs d'aide au regard des financements qui sont apportés à des taux extrêmement élevés. L'augmentation des taux d'intervention qui a été votée lors de la révision du 10<sup>e</sup> programme permet d'éviter des cofinancements multiples. En l'occurrence, il s'agit d'une véritable simplification. Pour autant, il faut toujours progresser en la matière. Il restera que quand on demande des aides publiques, il faut accepter de fournir quelques pièces administratives ou justificatives.

**M. le président :**

La fluidité et la facilitation sont les objectifs de l'agence de l'eau.

**M. BRUGIERE :**

En matière de taux de redevance, les acteurs économiques sont satisfaits de voir que le schéma de base, c'est une stabilité. Ce n'est pas la peine de travailler sur le scénario à + 10 %. Par contre, si l'Etat ne prélevait pas, nous pourrions envisager un scénario à - 5 %. Dans ce cas, cela pourrait être utile de voir ce qui pourrait se faire en moins compte tenu des objectifs élevés de simplification. En tout cas, l'ensemble des acteurs économiques estime que la période n'est pas favorable à une augmentation des taux.

**M. BLAISE :**

A la page 17 du tome 2 du dossier de séance, il y a une cartographie avec l'état des masses d'eau en 2011 et les objectifs en 2021. Depuis 2011, six ans se sont écoulés. Des efforts particuliers ont été menés. L'état actuel n'est pas du tout exprimé. L'évolution de ces masses d'eau pourrait être présentée d'année en année en tenant compte de l'efficacité des dépenses engagées. L'objectif pourrait être d'orienter les aides sous-bassin par sous-bassin et en fonction des priorités.

Ensuite, cela me paraît normal qu'il y ait une solidarité entre l'amont et l'aval. Néanmoins, l'agence de l'eau a-t-elle vocation à soutenir le tissu économique local ? Auquel cas, il faudrait que ce soit affiché d'une façon assez claire.

**M. DORON :**

Je salue la qualité et l'effort pédagogique qui a été fait dans les présentations. C'est une gageure. Cela permet d'acquérir une lisibilité et de partager les enjeux.

Ensuite, je m'associe à mes collègues qui sont intervenus sur les têtes de bassin. Il n'y a pas que la Lozère et la Haute-Loire en tête de bassin de la Loire. Il y a aussi la Normandie et les Pays de la Loire. Par contre, je soutiens pleinement leurs revendications. Le Sdage rappelle effectivement les enjeux sur les têtes de bassin. Il s'agit de continuer l'effort financier qui est consenti sur les masses d'eau dites en bon état parce qu'il faudrait peu de choses pour qu'elles retombent rapidement dans la dégradation. Or, la directive-cadre sur l'eau a un objectif premier qui est la non-dégradation des masses d'eau. Ainsi, il va falloir trouver des équilibres financiers.

Justement, le vadémécum nous rappelle que pour ce qui intéresse un certain nombre de redevances, nous sommes bien loin du taux plafond fixé. Je me placerais plutôt dans un scénario qui serait la reconduction du niveau d'intervention. En effet, nous sommes bien loin de l'atteinte de l'objectif que nous nous étions fixé de bon état écologique des masses d'eau à quatre ans

d'exécution du 10<sup>e</sup> programme. Il existe une ambition de maintenir le niveau d'intervention ne serait-ce que pour tenter d'atteindre cet objectif.

Puis, en termes de simplification et au-delà des contraintes qui peuvent peser à la fois sur l'instruction des dossiers mais aussi sur les porteurs de projets dans l'élaboration des dossiers, il y a un point fondamental qui est la réduction des effectifs au sein de l'agence qui dicte profondément cette deuxième orientation.

Par ailleurs, les instances que je représente se sont intéressées au document de vademécum dans le détail.

Concernant les « milieux aquatiques », la dotation du 10<sup>e</sup> programme est aujourd'hui de 265 millions d'euros pour six années. Aujourd'hui, il apparaît un réalisé de 167 millions d'euros pour les quatre premières années. Dans le document, il est annoncé que 68 millions ont été engagés pour la restauration des cours d'eau, 23 millions d'euros pour les zones humides et 7,5 millions d'euros pour les poissons dits grands migrateurs. Si je fais le calcul, j'arrive à 98,5 millions d'euros. Il me manque au passage 68,5 millions d'euros qui n'ont pas été détaillés dans la synthèse. Cela mérite quelques précisions.

Ensuite, nous nous félicitons du rythme d'engagement pour la ligne « milieux aquatiques » qui est globalement bon à quatre ans de l'exécution du 10<sup>e</sup> programme. Les efforts doivent être maintenus pour le 11<sup>e</sup> programme s'agissant d'une revendication forte. En revanche, certaines lignes apparaissent en difficulté, notamment la réduction et le traitement des pollutions agricoles qui sont pourtant des enjeux majeurs identifiés au terme du 10<sup>e</sup> programme pour l'atteinte des objectifs du Sdage et qui affichent, aux deux tiers du programme, un taux d'exécution de seulement 42 %. En l'occurrence, il me paraît important d'identifier les blocages sur ces lignes. Il se peut que ce soit des difficultés purement techniques ou simplement des problèmes de capacité d'investissement des acteurs économiques.

Enfin, comme la notion d'incitativité a été évoquée, je voudrais que ce programme dans ses orientations s'inscrive pleinement dans l'application du principe pollueur/payeur. Certes, le programme doit être incitatif mais les redevances doivent être dissuasives. Une évolution des taux de redevance pourrait être envisagée pour permettre le maintien des investissements.

Pour conclure, je m'étonne du niveau de taux de redevance appliqué aux obstacles sur les cours d'eau qui n'est que de 46 % et qui n'a cessé de diminuer de manière linéaire avec une baisse de 1 € par hauteur de chute depuis 2012. Chacun sait que les obstacles à la continuité écologique sont un facteur limitant en matière de reconquête de l'hydromorphologie.

#### **M. ALBERT :**

Il s'agit d'orientations globales. Des discussions qu'il y a eu au conseil d'administration, je retiens trois équilibres. Le premier équilibre porte sur les recettes et les dépenses. Il faut tenir compte des implications des collectivités qui ont vu les subventions de l'agence augmenter jusqu'en 2018. Puis, la réforme territoriale risque de freiner les investissements. Par conséquent, nous pouvons envisager une stabilité des redevances.

Ensuite, il faut considérer un équilibre urbain/rural. Je prends l'exemple de la reconduction de l'aide à l'assainissement non collectif, à la réhabilitation et autres. De plus, cet équilibre urbain/rural est encadré par la loi avec un minimum à intégrer dans ce 11<sup>e</sup> programme.

Enfin, nous avons l'équilibre des redevances au sein d'une même profession. Les industriels sont soumis soit à la redevance domestique, soit à la redevance non domestique s'agissant de redevances qui sont tout à fait différentes. Il s'agit également d'un équilibre à retrouver dans ce 11<sup>e</sup> programme. Il n'est pas normal que des industriels, notamment des abattoirs, se retrouvent à payer plus de redevances qu'avant alors qu'ils ont investi pour avoir une meilleure qualité d'eau.

#### **M. le président :**

Je souhaite que le projet de - 5 % soit analysé de telle manière que nous puissions en discuter ouvertement.

**Mme SCHAEPELYNCK :**

D'abord, je ne vois pas apparaître le plan d'adaptation au changement climatique dans les orientations.

Ensuite, concernant la première orientation qui porte sur l'atteinte des objectifs du Sdage, pourrait-on aller un peu plus en détail dans les éléments d'analyse par rapport aux dispositions qui seraient ciblées ? C'est important pour identifier où nous allons dans ce domaine.

Puis, la simplification et l'attractivité ont été souvent évoquées. J'estime important de mettre la stabilité des taux en lien avec la sixième disposition en matière d'engagement sur les contrats territoriaux pour trouver des porteurs de projets, certains territoires ayant des difficultés sur cet aspect.

Enfin, j'ai pu noter que les industriels ont également des redevances dans les domaines domestiques. Il faudrait éclaircir tout cela.

**M. le président :**

Toutes les interventions sont prises en compte ; elles vont être analysées par les services de l'agence de l'eau, puis feront l'objet de présentations et de propositions dans le cadre de la commission Finances et Programmation du comité de bassin et des commissions Programme et Budget et Finances du conseil d'administration de manière à avoir une vision globale. Des réponses seront apportées aux interventions des uns et des autres dans les semaines à venir pour élaborer l'ensemble du programme qui sera théoriquement adopté fin 2018.

**Mme ROUSSET :**

Déjà, comment le taux de redevance se calcule-t-il entre les départements ?

**M. GITTON :**

Dans tout programme d'intervention de l'agence et dans le volet « redevances », il est possible d'introduire des modulations qui permettent de ne pas appliquer de manière uniforme le même taux de redevance sur tout le territoire pour une redevance donnée.

La carte qui figure en page 58 du tome 2 vous présente les deux zones qui existaient déjà au 9<sup>e</sup> programme. Il existe deux taux de redevance « pollution » : la redevance non majorée et la redevance majorée. Il y a un écart entre les deux. Ce zonage a été établi en amont du 9<sup>e</sup> programme. Cela fait partie des sujets sur lesquels il nous faut travailler lorsque nous nous retrouverons pour le 11<sup>e</sup> programme. Allons-nous reconduire le même zonage ou allons-nous en imaginer d'autres ? En sachant que si nous nous orientons vers une zone majorée moins étendue, très mécaniquement, cela aurait pour conséquence de diminuer le montant des redevances à l'échelle du bassin entier et de devoir revoir à la baisse également notre ambition en termes d'intervention.

Finalement, vous êtes tiraillés entre l'ambition de mener plus d'actions, et donc de dépenser plus, et la réticence à mettre plus d'argent sur la table. Nous allons travailler tous ensemble pour chercher un équilibre. La quatrième orientation notamment n'interdit pas de poser la question des différentes contributions des uns et des autres.

**M. ROUSSEAU :**

Le diable est dans les détails. Il y a un effort de pédagogie extrêmement important à développer mais pas seulement de manière globale. C'est aussi redevance par redevance parce que les règles ne sont pas du tout les mêmes. Les redevances « pollutions diffuses » par exemple sont globalisées à l'échelle nationale. Pour autant, les différentes régions du bassin Loire-Bretagne ne contribuent pas de la même manière même si les taux sont identiques. Il y aurait un travail de formation et de présentation à mener en amont du 11<sup>e</sup> programme pour tout le monde. Mme Bruny évoquait notamment le prélèvement pour les gros élevages.

**Mme BRUNY :**

Je parle des forages ou des puits qui alimentent en eau de très gros élevages industriels. Je souhaite savoir si ces prélèvements sont soumis à une redevance prélèvement.

**M. GITTON :**

Il y a deux aspects. D'abord, sur le plan des redevances, les élevages, au-delà d'une certaine taille, paient une redevance pour « pollution de l'eau liée aux élevages » qui est calculée par UGB (unité de gros bétail). Puis, lorsque ces élevages sont alimentés en eau par le réseau public d'adduction, ils paient une redevance « pour prélèvement » proportionnelle à la quantité d'eau consommée. Ils ne paient pas de redevance « pollution de l'eau d'origine domestique » sur leur facture d'eau, sous réserve de déterminer le volume d'eau utilisé pour l'élevage avec un dispositif de comptage spécifique. Ensuite, sur le plan de l'incidence des prélèvements d'eau pour les élevages, il y a des élevages qui prélèvent directement dans le milieu tout ou partie de l'eau qu'ils consomment. Compte tenu des difficultés liées à la sécheresse actuelle, certains sont obligés de basculer sur le réseau d'eau potable. Cela peut créer des problèmes de débit d'eau et de volume sur certains réseaux.

## **POINTS DIVERS**

### **Point n°12 de l'ordre du jour**

**M. le président :**

La réunion annuelle des présidents de CLE a été dédoublée et délocalisée d'Orléans : le 11 mai à Nantes et le 22 mai à Clermont-Ferrand. Au total, il y avait une centaine de participants. Ces réunions ont été l'occasion de nombreux échanges sur les différents dossiers examinés actuellement par le comité de bassin (changement climatique, Socle, 11<sup>e</sup> programme...).

Je rappelle les prochaines dates des réunions de comité de bassin et de ses commissions :

- lundi 18 septembre au Mans :
  - o 10h : forum Mayenne-Sarthe-Loir ;
  - o 14h : commission territoriale Mayenne-Sarthe-Loir ;
- vendredi 22 septembre à l'Athus-Saint-Rémy :
  - o 10h : forum Vienne et Creuse ;
  - o 14h : commission territoriale Vienne et Creuse ;
- mardi 26 septembre à 10h : commission du milieu naturel aquatique de bassin ;
- mercredi 27 septembre à Saint-Brieuc :
  - o 10h : forum Vilaine et côtiers bretons ;
  - o 14h : commission territoriale Vilaine et côtiers bretons ;
- lundi 2 octobre à Nantes :
  - o 10h : forum Loire aval et côtiers vendéens ;
  - o 14h : commission territoriale Loire aval et côtiers vendéens ;
- mercredi 4 octobre à Lempdes :
  - o 10h : forum Allier-Loire amont ;
  - o 14h : commission territoriale Allier-Loire amont ;
- mardi 12 octobre à 10h : commission Communication et Action internationale ;
- mardi 17 octobre à 10h : commission Planification ;
- mardi 24 octobre à 10h : commission Finances et Programmation qui se réunira conjointement avec la commission Programme et la commission Budget et Finances du conseil d'administration ;

- mercredi 25 octobre à 10h : commission Inondations, plan Loire ;
- jeudi 30 octobre à 10h : commission Littoral ;
- mardi 12 décembre à 10h : commission Finances et Programmation qui se réunira conjointement avec la commission Programme et la commission Budget et Finances du conseil d'administration.

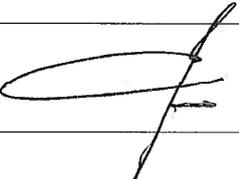
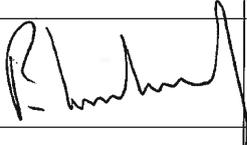
*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 45)*

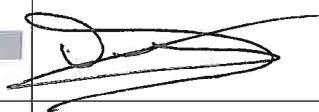
## COMITÉ DE BASSIN

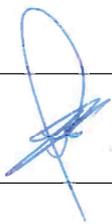
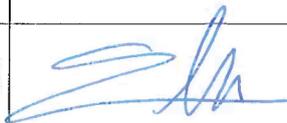
Réunion le jeudi 6 juillet 2017

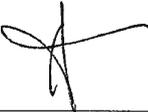
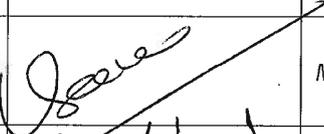
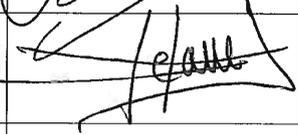
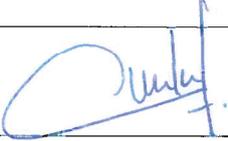
(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

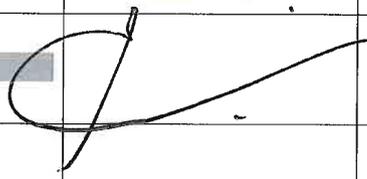
## Collectivités territoriales

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. ALBERT Philippe		M. POINTEREAU Rémy
	P	Mme ANTON Stéphanie		Mme AUCONIE Sophie Mme D'AUX Anne
Excusée	A	Mme AUCONIE Sophie		
	P	M. BEAUJANEAU Gilbert		
Excusé	A	M. BELAUD Bernard		
	P	M. BERGER Jean-Pierre		Mme JODAR Christiane
	A	Mme BEVILLARD Caroline		
	P	M. BODARD Philippe		
	A	M. BOIGARD Fabrice		
	A	M. BOISNEAU Jean-Paul		
	P	M. BONNET Maurice		
	P	M. BONNIN Philippe		
	A	M. BOUDELIER Laurent		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. BOUJLILAT Hicham		Mme DELAPORTE Blandine M. CORSAN Jean-Jacques
Ne déjeune pas	P	M. BOUSSARD François		
Excusé	A	M. BROCHOT Frédéric		
+ chauffeur	P	M. BURLOT Thierry		M. SAUVADE Bernard
Excusé	A	M. CAUDAL Claude		
+ chauffeur	P	M. CHITO Christian		
Excusé	A	M. CORSAN Jean-Jacques		
	P	M. COUTURIER Christian		M. GROSJEAN Francis
Excusé	A	M. COUTURIER Jacques		
	A	M. COZIC Thierry		
Excusée	A	Mme D'AUX Anne		
	P	M. DAMIENS Jean-Bernard		
Excusé	A	M. DE REDON Louis		
Excusée	A	Mme DELAPORTE Blandine		
Excusé	A	M. DEMOIS Jean-Louis		
	A	M. DOUCET Claude		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. DRAPEAU Jean-Luc		M. COUTURIER Jacques
Excusé	A	M. FAUCHER Noël		
	A	M. FAUCHEUX Benoît		
	A	M. FAUVEL Auguste		
	A	M. FERRAND Emmanuel		
	P	M. FRECHET Daniel		M. DE REDON Louis M. LE GOFF Roger
	A	M. GAILLARD Thierry		
	P	Mme GALLIEN Cécile		
	A	M. GAMACHE Nicolas		
	P	M. GANDRIEU James		
	A	M. GERAULT Laurent		
Excusé	A	M. GIBEY Jean-Marc		
	P	M. GRIMPRET Christian		
Excusé	A	M. GROSJEAN Francis		
Excusé	A	M. GUIHARD Alain		
	A	M. HERVE Marc		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. HERVOCHON Freddy		M. CAUDAL Claude M. GIBEY Jean-Marc
Excusée	A	Mme JODAR Christiane		
	P	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette		M. FAUVEL Auguste
Excusé	A	M. LE GOFF Roger		
Excusée	A	Mme LE QUER Christine		
	P	Mme LE SAULNIER Brigitte		Mme MEHEUST Véronique
	P	M. LE TARNEC Jacques		
	A	M. LECHAUVE Michel		
	P	M. LÉDEUX Jean-Louis		M. ROBERT Jean-François
	A	M. LEFORT Pierre		
	P	M. LOSTANLEN Georges		
Excusé	A	M. LUCAUD Laurent		
	P	M. MARCELLOT René		
Excusée	A	Mme MEHEUST Véronique		
	P	M. MICHEL Louis		
	P	M. PALPACUER Bernard		

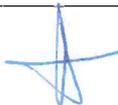
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Président	P	M. PELICOT Joël		M. BOIGARD Fabrice M. BOISNEAU Jean-Paul
	A	M. POINTEREAU Rémy		
	P	M. PRORIOL Jean		
Excusé	A	M. PUYENCHET Bernard		
	P	M. RAMBAUD Eric		M. FAUCHER Noël
	P	M. REZE Jean-Pierre		
	P	M. RIOTTE Emmanuel		M. FERRAND Emmanuel M. LECHAUVE Michel
Excusé	A	M. ROBERT Jean-François		
	A	M. ROLLAND Benoît		
+ chauffeur	P	Mme ROUSSET Nathalie		
Excusé	A	M. SAUVADE Bernard		
	P	M. THOMAZO Roger		M. HERVE Marc
Excusé	A	M. VALLEE Thierry		
	P	Mme YVARD Séverine		

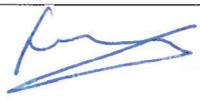
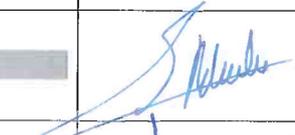
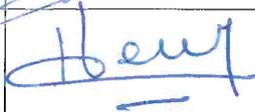
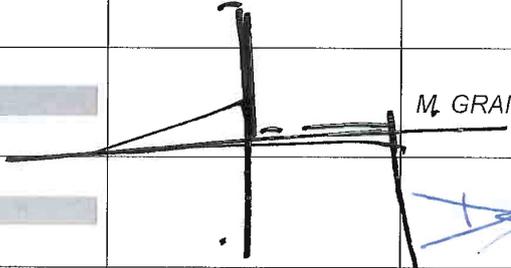
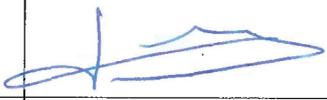
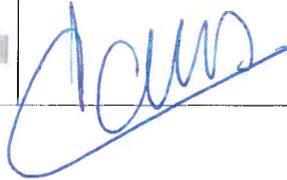
## COMITÉ DE BASSIN

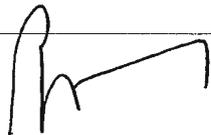
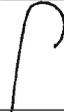
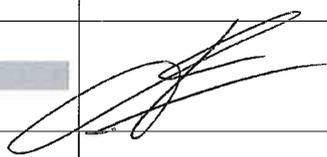
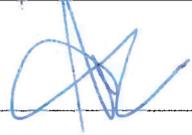
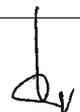
Réunion le jeudi 6 juillet 2017

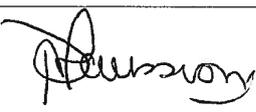
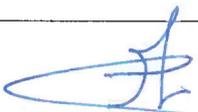
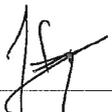
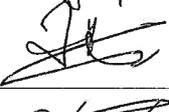
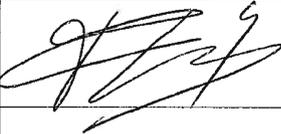
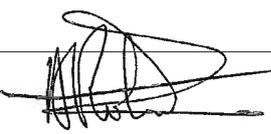
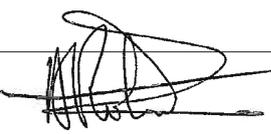
(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

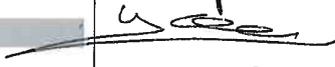
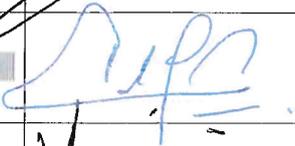
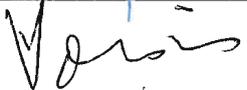
## Usagers

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme AUBERGER Eliane		
	P	M. BEAUFILS Marc		
Excusé	A	M. BELLIARD Jean-Luc		
Excusé	A	M. BITEAU Benoît		
	P	M. BLACHON Eric		
	P	M. BLAISE Dominique		
	P	M. BOISNEAU Philippe		
Excusé	A	M. BONNEFOUS Nicolas		
	P	M. BRUGIERE Marc		
	P	Mme BRUNY Régine		M. DE LESPINAY Josselin
	A	M. BUIN Pierre		
Excusée	A	Mme CAROLY Celine		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. CHATRY Thierry		
	P	M. CHELLET Pascal		
	A	M. CHEVILLON Dominique		
Excusé	A	M. COISNE Henri		
Excusé	A	M. COLLET Yannick		
	P	M. COLLETER Jean-Yves		
Excusé	A	M. DE BEAUMESNIL Michel		
	P	M. DE BOYSSON Xavier		M. HANGARD Gregory
Excusé	A	M. DE LESPINAY Josselin		
	P	M. DELACHE Bertrand		
	P	M. DENIS Bernard		M. BONNEFOUS Nicolas M. DE BEAUMESNIL Michel
Excusé	A	M. DHUY Dominique		
	P	M. DORON Jean-Paul		M. GRANDIERE Jérémy
	P	M. DREVET Vincent		
	P	M. DURAND Dominique		
	P	M. FAUCONNIER Jean-Michel		M. BELLIARD Jean-Luc

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Ne déjeune pas	P	M. FONTAINE Olivier		M. DHUY Dominique
	A	M. GANGNERON Etienne		
	P	M. GAULANDEAU Claude		
	P	M. GILBERT André		
	P	M. GOUPY Bernard		
	P	M. GOUSSET Bernard		M. MERY Yoann M. BUIN Pierre
Excusé	A	M. GRANDIERE Jérémy		
	A	M. GUILLAUME Pierre		
Excusé	A	M. HANGARD Gregory		
	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne		
	A	M. HUET Gilles		
	P	M. JANVROT Guy		
	P	M. LARDON Antoine		
	P	Mme LE FAOU Lénaïck		
		Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique		
	P	M. LEGRET Denis		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme MAUSSION Patricia		
	P	M. MENIER Jean-René		
Excusé	A	M. MERY Yoann		
	P	M. MILLIERAS Christophe		Mme CAROLY Celine
	P	Mme MOATAR Florentina		
	P	M. MOELO Jean-Yves		
	P	M. NOYAU Philippe		M. GANGNERON Etienne
	P	M. PATURAT Jacques		
	P	M. PELLERIN François-Marie		
	P	M. PENAUD Jean		
	P	M. PIERSON Jean-Paul		
	P	M. PIRIOU Jean-Yves		
	P	M. PLESSIS Georges		
	A	M. QUENOT Gérard		
	P	M. ROBERT Alain		
PV inter collège	P	M. ROBERT Jacques		M. LEFORT Pierre

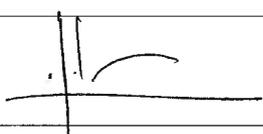
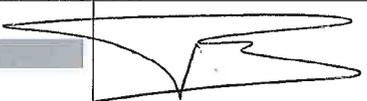
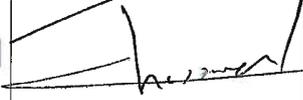
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme ROCHER Isabelle		
	P	Mme ROUFFET PINON Andrée		
	P	M. ROUSSEAU Bernard		
	P	M. SAQUET Christian		M. GUILLAUME Pierre
	P	M. SAUMUREAU Marc		
	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine		M. TIENGOU Alain
	P	M. SOUBOUROU Christian		
	P	M. TAUFFLIEB Eric		
Excusé	A	M. TIENGOU Alain		
	P	M. TROUVAT Pierre		
	P	M. VALETTE Jean-Guy		
	A	M. VALLEE Mickaël		
	P	M. VENDROT Michel		
	P	M. VIGIER André		
	P	M. VOISIN Jean-Bernard		

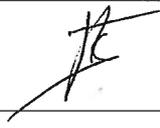
## COMITÉ DE BASSIN

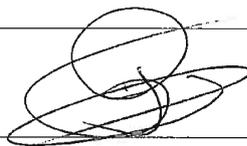
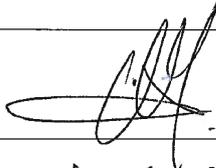
Réunion le jeudi 6 juillet 2017

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

## Etat et établissements publics

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A Mme BARRET Christiane		
	P M. BAUDOT Christian		
	A Mme BERTRAND Julie R. par M. Pierre JALLIFFIER		
	P M. BERTRAND Patrick		Mme GAUTHIER Odile Mme GOMEZ Frédérique
Excusé	A M. BOILEAU Fabien		
Excusée	A Mme BONNEVILLE Annick R. par Mme Laure LETESSIER		Mme KLEIN Nicole
	A Mme BOUYGARD Anne R. par Mme Françoise MORAGUEZ		M. DE CADEVILLE Olivier M. LEIBREICH Johann
	A M. CHALUS Jean-Pierre R. par M. Antoine DELOUIS		M. PUYRAZAT Michel
	P M. CHASSANDE Christophe		M. DE OLIVEIRA Emmanuel
	A M. COMET Henri-Michel		
	A M. DARTOUT Pierre R. par Mme Annie RAMES		
	A Mme DAVID Isabelle		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. DE CADEVILLE Olivier		
<i>Excusé</i>	A	M. DE GUENIN Philippe		
<i>Excusé</i>	A	M. DE OLIVEIRA Emmanuel		
	A	M. DUBREUIL Christian R. par M. Mickaël OUISSE		
	P	M. DUFRESNOY Philippe		
	P	M. FERREIRA Patrick		M. SELLIER Guillaume M. VATIN Thierry
<i>Excusé</i>	A	M. FLEUTIAUX Claude		
	A	M. GAILLET Jean-Roch R. par M. Guy FRÉMAUX		M. DE GUENIN Philippe
	A	Mme GAUTHIER Odile		
	A	Mme GOMEZ Frédérique		
	A	M. GRELICHE Patrice		
<i>Excusé</i>	A	M. GUYOT Patrice R. par Mme Laurence LACOUTURE		Mme NOARS Françoise
	A	Mme HIRTZIG Sylvie R. par M. Dieudonné DONDASSÉ		M. GRELICHE Patrice
	A	M. JACQ François R. par Mme Lucie BIZZOZERO		M. BOILEAU Fabien
	A	Mme KLEIN Nicole		
<i>Excusé</i>	A	M. LEIBREICH Johann		

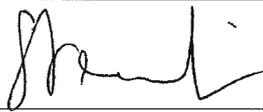
		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. MALHERBE Hervé		
	A	M. MEDDAH Nacer R. par Mme Claire DEVAUX ROS		M. COMET Henri-Michel Mme BARRET Christiane
	A	M. MIRMAND Christophe		
Ne déjeune pas	A	M. NAVEZ Marc R. par Mme Pascale FERRY		
	A	Mme NOARS Françoise		
	A	M. PUYRAZAT Michel		
	A	M. SELLIER Guillaume		
	A	M. SPECQ Bertrand R. par M. Frédéric WICKER		-
	A	M. TOULHOAT Pierre R. par Mme Laurence CHERY		
Excusé	A	M. VATIN Thierry		

## COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 6 juillet 2017

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

## Assistants de droit

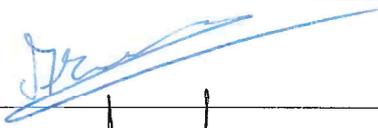
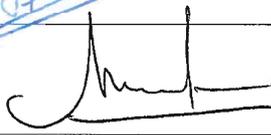
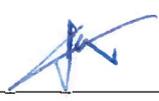
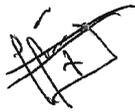
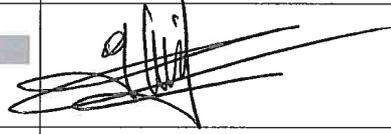
		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	P	M. GUTTON Martin	
	A	Mme SAILLANT Simone	
	A	Mme SOUSSAN-COANTIC Jocelyne	
	P	Mme STEINFELDER Mauricette	

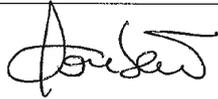
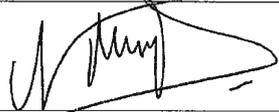
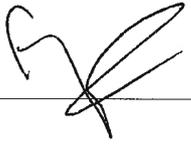
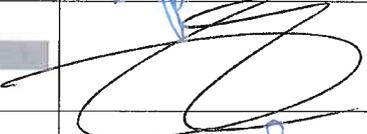
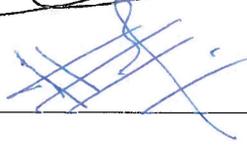
## COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 6 juillet 2017

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Participent également

	NOM	EMARGEMENT
P	M. BERNARD Alain	
P	Mme BEVIERE Monique <i>Présidente de la CLE Sage Nappe de Beauce</i>	
P	<i>RENOUX</i> Mme BLANLOEIL Nathalie <i>Responsable dossier environnement CRA du Centre</i>	
P	M. BRACHET Christophe <i>Chef de projet OIEau</i>	
P	M. CHANAL Claude <i>Président de la CLE Sage Cher aval</i>	
P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	
P	Mme DENTEL Hélène <i>VIE OIEau</i>	
P	M. ÉUDE Jean-Claude	
P	M. IDANI Donatien <i>Directeur de la Prospective et de la Planification de l'agence de l'eau du Nakanbé</i>	
P	M. KABORE Ghislain <i>Directeur Général de l'agence de l'eau du Nakanbé</i>	
P	Mme LE BRAS Camille	

	NOM	EMARGEMENT
	P M. LE DELEZIR Ronan <i>Président de la CLE Sage Golfe du Morbihan et ria d'Etel</i>	
	P M. LEGEARD Nathanaël <i>Conseiller au cabinet de la région Centre-Val de Loire</i>	
	P Mme LOUBERE Dominique	
	P M. MEYER Nicolas	
	P M. OUEDRAOGO Halidou <i>Président du Comité de Bassin du Nakanbé</i>	
	P M. PALLAS Jacques <i>Vice-président de la CLE Sage Cher amont</i>	
	P M. PROSPER Julien	
	P Mme PROY Dominique	
	P Mme RAFFARD Catherine	
	P M. RIDEAU Rodolphe <i>Technicien gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques</i>	
	P M. STROSSER Pierre <i>Gérant d'ACTeon</i>	
o d o j	P M. TOREAU Vincent <i>Animateur du Sage Huisne</i>	
	P M. TRAORE Karim <i>Président du Conseil d'Administration de l'agence de l'eau du Nakanbé</i>	

DAVAINE Awore  
Région Bretagne

RUCHE Jean STÈB 

BAUDON Gérard *dejeune si il reste de la place*

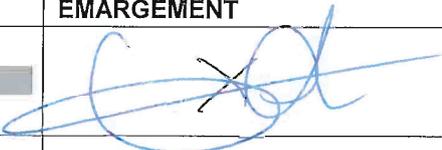
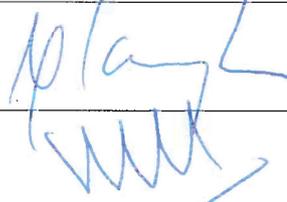
o d o j ODEAU Michel *Président CLE SAGE HUISNE* <sup>2/2</sup>

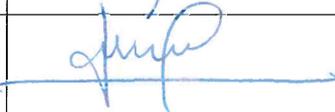
## COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 6 juillet 2017

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Agence

		NOM	EMARGEMENT
	P	Mme BEAUCHAINE Magali	
	P	Mme BERNARD Catherine	X
	P	Mme BLANQUART Stéphanie	
	P	M. BOUJU Etienne	
Ne déjeune pas	P	M. CAMPHUIS Nicolas-Gérard	
	P	Mme DETOC Sylvie	
	P	Mme DORÉT Bernadette	
Ne déjeune pas	P	Mme DUBOULET Anne-Paule	
	P	Mme GAGNEUX Claire	
	P	M. GILLIARD Hervé	
	P	M. GITTON CLAUDE	

	NOM	EMARGEMENT
P	Mme JULLIEN Edwige	
P	M. KARPUTA Jean-Michel	
P	M. LÉSCIEUX Régis	
P	Mme MAURIN Sandrine	
P	Mme MEJJAT HOURIA	
P	M. MERCIER Yannick	
P	M. MORVAN Jean-Pierre	
P	M. PINAULT Laurent	
P	Mme REVERCHON-SALLE Sandrine	
P	M. RIVOAL Jean-Louis	
P	Mme ROBILIARD Marion	
P	Mme SPILLIAERT-OGER Sophie	

Ø de

M. MARQUÈS Rémy

N BESSEY Cyril

